



**PRÉFÈTE
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE

AGGLOMÉRATION DE MONTPELLIER

2026 - 2030

CAHIER DES ACTIONS



Actions et mesures		Action Reconnue	Porteur de l'action
Transports et mobilité			
Action 1	Réduire les impacts des flottes des transporteurs et acteurs publics sur la qualité de l'air	X	
1.1	Déployer des bornes de recharges électriques		3M
1.2	Continuer à renouveler le parc bus vers des véhicules moins polluants		3M
1.3	Inciter les entreprises de transport de marchandises et de voyageurs à adopter la Charte « Objectif CO2, les transporteurs s'engagent » via les actes d'achat		ADEME
1.4	Encourager la conversion des flottes de transport de marchandises et de voyageurs vers des véhicules plus propres		ADEME
1.5	Électrifier les opérations aéroportuaires		Aéroport
1.6	Renouveler la flotte automobile		Lunel Agglo
Action 2	Favoriser le développement d'une logistique plus durable	X	
2.1	Mesures vélo-cargo		3M
Action 3	Développer les alternatives à l'autosolisme et à la voiture individuelle		
3.1	Expérimenter des voies de covoiturage		3M
3.2	Favoriser l'autopartage		3M
3.3	Développer le réseau cyclable		3M
3.4	Réaliser la ligne de tramway 5 entre Gennevieux (Montpellier) et Girac (Clapiers)		3M
3.5	Mettre en place une navette à destination des salariés et étudiants de la plateforme aéroportuaire		Aéroport
3.6	Aider financièrement pour l'achat de vélos / vélos à assistance électrique		CC CGS
3.7	Améliorer les accès aux transports en communs et aux accès sécurisé pour les vélos		CC CGS
3.8	Développer le covoiturage à travers la promotion et l'animation des solutions de covoiturage Picholines		Pays Cœur Hérault
3.9	Animer et promouvoir l'écomobilité à l'échelle territoriale		CC VH
3.10	Améliorer et promouvoir les usages des transports en commun		Région
3.11	Développer l'infrastructure cyclable de l'agglomération du pays de l'Or		Pays de l'Or Agglo
3.12	Développer le covoiturage sur l'agglomération du Pays de l'Or		Pays de l'Or Agglo
3.13	Expérimenter un service de location de vélo à assistance électrique pour les usagers du territoire		CC VH
3.14	Mettre en œuvre un fond de concours "Aménagement cyclables"		Lunel Agglo
3.15	Adapter les équipements du territoire pour développer la pratique des mobilités actives		CC VH et communes
3.16	Développer le réseau de bornes de recharge électrique pour véhicules		CC VH et communes
Action 4	Réduire et optimiser les déplacements		
4.1	Réaliser le COM dans le cadre du contournement intercommunal de la Métropole		ASF
4.2	Créer/Réaliser des parkings P+tram et de proximité (Gennevieux, Girac, Castries, Cournonterral, Castelnau-le-Lez)		3M
4.3	Accompagner le développement des espaces de coworking sur le territoire		Pays Cœur Hérault
4.4	Développer les mobilités partagées sur le territoire		CC VH
4.5	Développer des offres de stationnement pour les mobilités alternatives dans les centres commerciaux, les écoles, les lieux de travail		CC CGS
4.6	Développer les offres de coworking et de télétravail		CC CGS
4.7	Mettre en place une démarche de mobilité durable au sein des services de collectivités		CC VH
4.8	Réaliser des aménagements de sécurité et de confort pour la mobilité piétonne		Lunel Agglo
Action 5	Inciter l'élaboration de plans de déplacement entreprises, scolaires et administration		
5.1	Action en faveur de la qualité de l'air et la mobilité scolaire		CC VH

5.2	Inciter au développement des plans mobilité employeur		Pays de l'Or Agglo
Action 6	Etudier la possibilité et l'intérêt de réduire les limitations de vitesse sur les autoroutes sur le territoire du PPA (A709, A9, etc.)		
6.1	Étudier l'intérêt et la possibilité de réduire les limitations de vitesse sur les autoroutes sur le territoire du PPA (A709, A9, etc.)		DREAL
Industrie et agriculture			
Action 7	Accompagner les acteurs agricoles dans la prise en compte des enjeux de qualité de l'air		
7.1	Continuer le projet de médiation Expo'Phyto		Pays Cœur Hérault
7.2	Renforcer l'accompagnement technique des agriculteurs		Pays Cœur Hérault
Action 8	Réduire les émissions de poussières des activités des chantiers, du BTP, des industries et du transport de matières Pulvérulentes	X	
8.1	Réduire les émissions de poussières des activités de chantiers, du BTP et des industries		DREAL
Action 9	Renforcer les actions de contrôles des ICPE fortement émettrices de COV	X	
9.1	Renforcer les actions de contrôles des ICPE fortement émettrices de COV		DREAL
Résidentiel et tertiaire			
Action 10	Inciter au remplacement du parc des foyers ouverts et appareils anciens à l'échelle du périmètre du PPA		
10.1	Réaliser une étude de préfiguration d'un fond air bois		Pays Cœur Hérault
10.2	Mobiliser le Fonds Air-Bois pour mener une étude sur les équipements de chauffage des logements sur les EPCI voisins de la Métropole (développer la connaissance sur le parc des foyers ouverts sur le périmètre du PPA)		CC CGS
10.3	Mettre en place un dispositif d'aides pour accompagner le remplacement des foyers ouverts (Fond Air-Bois, aides des collectivités et autres subventions...) intégrant une approche spécifique pour les ménages en situation de précarité énergétique		CC CGS
10.4	Mettre en place un système de géothermie		Aéroport
Action 11	Étudier l'impact et la possibilité d'interdire l'usage des foyers ouverts dans les zones urbaines du périmètre du PPA		
11.1	Étudier l'impact et la possibilité d'interdire l'usage des foyers ouverts dans les zones urbaines du périmètre du PPA à l'horizon 2030		DREAL
Action 12	Faciliter la rénovation énergétique des logements		
12.1	Suivre les actions du guichet unique de la rénovation énergétique (GURE)		Pays Cœur Hérault
12.2	Inciter à améliorer la performance énergétique des logements tout en réduisant les impacts sur la qualité de l'air : PIG Rénovissime		CC VH
12.3	Aider aux travaux de rénovation énergétiques		CD34 et ANAH
12.4	Guichet Unique de la Rénovation Énergétique		Pays de l'Or Agglo et Gefosat
12.5	Inciter à la réalisation de bouquet de travaux permettant d'améliorer la performance énergétique des logements tout en réduisant les impacts sur la qualité de l'air		CC CGS
12.6	Rénover des bâtiments et infrastructures publiques dans leur dimension énergétique et accessibilité		Lunel Agglo
12.7	Rénover des bâtiments CA Lunel Agglo		Lunel Agglo
12.8	Rénover énergétiquement les bâtiments		Lunel Agglo
Action 13	Accompagner le développement d'une filière bois énergie locale		
13.1	Accompagner la structuration de la filière bois pour développer une filière locale et de qualité		ADEME

Action 14	Réaffirmer l'interdiction de brûlage à l'air libre des déchets verts	X	
14.1	Réaffirmer l'interdiction de brûlage à l'air libre des déchets verts		DREAL
14.2	Aider au broyage à domicile des végétaux		Pays de l'Or Agglo
Action 15	Poursuivre la communication et la sensibilisation sur la gestion à la source des déchets verts et des biodéchets		
15.1	Réaliser des actions de sensibilisation au tri à la source des biodéchets		CC VH
Aménagement et urbanisme			
Action 16	Renforcer la prise en compte de la qualité de l'air dans les documents d'urbanisme	X	
16.1	Accompagner les collectivités en matière de planification territoriale et d'Urbanisme		CD 34
16.2	Renforcer la prise en compte de la qualité de l'air dans les documents d'urbanisme		DREAL
16.3	Intégrer les enjeux de qualité de l'air du PPA dans le Plan Climat Air Énergie Territorial		Lunel Agglo
Sensibilisation et communication			
Action 17	Construire une stratégie de communication partagée, coordonnée à l'ensemble du périmètre du PPA		
17.1	Construire une stratégie de communication partagée, coordonnée à l'ensemble du périmètre du PPA		DREAL
17.2	Pérenniser des actions autour de la semaine de la mobilité		Aéroport
Action 18	Accompagner et encourager les actions d'éducation, d'information et de sensibilisation sur la qualité de l'air	X	
18.1	Accompagner et encourager les actions d'éducation, d'information et de sensibilisation sur la qualité de l'air		ARS
18.2	Communiquer le bilan ATMO auprès des partenaires		Pays Cœur Hérault
18.3	Communiquer et valoriser les actions réalisées concernant la mobilité et la qualité de l'air		CC VH
Action 19	Définir des actions de communication et de sensibilisation sur les pics de pollution		
19.1	Définir des actions de communication et de sensibilisation sur les pics de pollution		DREAL
Action 20	Améliorer l'information lors des pics de pollution	X	
20.1	Améliorer et renforcer la procédure d'information lors des pics de pollution atmosphérique		DREAL

ACTION 1 : Réduire les impacts des flottes des transporteurs et acteurs publics sur la qualité de l'air

1.1 Déployer des bornes de recharges électriques	
Pilote de la mesure	Montpellier Méditerranée Métropole
Partenaires envisagés	Entreprises, bailleurs, promoteurs, exploitants de parkings
Public(s) concerné(s)	Usagers du territoire
Catégorie de la mesure	Volontaire
Description de la mesure	Déployer des bornes de recharge électrique sur voirie et dans le stationnement en ouvrage
Indicateurs de suivi de la mesure	Nombre de bornes de recharge
Objectifs chiffrés de la mesure	78 bornes de recharges électriques à déployer
Éléments de coûts	560 000 € : à partager entre les mesures d'autopartage, de covoiturage et de décarbonation de la mobilité (ZFE, évolution du parc de bus et bornes de recharges électriques)
Financements/Aides envisagées	État, Région
Échéancier de la mesure	Déploiement progressif et en continu jusqu'en 2032
Fréquence de mise à jour des indicateurs	Annuelle
Nouvelle Action ou Engagée	Nouvelle

1.2 Continuer à renouveler le parc bus vers des véhicules moins polluants

Pilote de la mesure	Montpellier Méditerranée Métropole
Partenaires envisagés	TAM et exploitants des lignes de bus
Public(s) concerné(s)	Usagers du territoire
Catégorie de la mesure	Volontaire
Description de la mesure	Continuer à renouveler les parcs de bus vers des véhicules moins polluants
Indicateurs de suivi de la mesure	Nombre de bus propres en circulation
Objectifs chiffrés de la mesure	
Éléments de coûts	560 000 € : à partager entre les mesures d'autopartage, de covoiturage et de décarbonation de la mobilité (ZFE, évolution du parc de bus et bornes de recharges électriques)
Financements/Aides envisagées	Etat, Région
Échéancier de la mesure	Déploiement progressif et en continu jusqu'en 2032
Fréquence de mise à jour des indicateurs	Annuelle
Nouvelle Action ou Engagée	Nouvelle

1.3 Inciter les entreprises de transport de marchandises et de voyageurs à adopter la Charte « Objectif CO ₂ , les transporteurs s'engagent » via les actes d'achat	
Pilote de la mesure	ADEME
Partenaires envisagés	EcoCO ₂ (opérateur du programme Objectif CO ₂), 3M, Sce achats, Club CÉSAR (acheteurs responsables)
Public(s) concerné(s)	Donneurs d'ordre publics et privés, transporteurs
Catégorie de la mesure	Volontaire
Description de la mesure	<p>Dans le cadre du programme national CEE « Objectif CO₂ », communication autour de la Charte pour inciter les entreprises de transports à l'adopter</p> <p>Incitation à l'intégration d'une exigence relative à cette Charte dans les appels d'offre (d'intérêt majeur en termes d'impacts de la prestation sur la qualité de l'air), notamment via des webinaires de sensibilisation et de partage d'expériences à destination des donneurs d'ordre</p> <p>Objectif de montée en compétence des directions achats et des principales directions opérationnelles (voirie, travaux, ...) des donneurs d'ordre</p>
Indicateurs de suivi de la mesure	2 sessions d'information/sensibilisation, en partenariat avec des instituts de formation : CNFPT/ IFC/ MAP
Objectifs chiffrés de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'actions de sensibilisation/communication portées par l'ADEME • Nombre de nouveaux appels d'offre intégrant une clause : <ul style="list-style-type: none"> • de niveau 1 : engagement dans la démarche de Charte (démarche de progrès) • de niveau 2 : engagement dans la démarche de Labellisation (valorisant les entreprises les plus performantes) • de niveau 3 : mise en place d'une discrimination des candidatures en fonction du coût carbone de la prestation (cf. MAP sur le sujet délicat de la quantification CO₂ dans les critères de notation des offres)
Éléments de coûts	A estimer
Financements/ Aides envisagées	Action portée intégralement par l'ADEME
Échéancier de la mesure	1 session test au 1er semestre 2024 Renouvelée 1 fois/an
Fréquence de mise à jour des indicateurs	Annuelle
Nouvelle Action ou Engagée	Engagée

1.4 Encourager la conversion des flottes de transport de marchandises et de voyageurs vers des véhicules plus propres

Pilote de la mesure	ADEME
Partenaires envisagés	TenLog (Occitanie Cluster Logistique)
Public(s) concerné(s)	Transporteurs
Catégorie de la mesure	Volontaire
Description de la mesure	<p>Faciliter l'accès à l'information pour les transporteurs, afin d'accélérer la conversion des flottes (informations quant aux financements, panels de solutions, acteurs régionaux), avec comme objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'élaboration d'un espace ressource actualisé, complet et compréhensible des aides, partagé avec tous les acteurs • L'élaboration d'un annuaire des acteurs (constructeurs et fournisseurs de véhicules, rétrofiteurs...) • La diffusion de l'outil « verdirmaflotte.fr », et la mise à disposition d'une version élargie de l'outil à l'échelle de toute une flotte • La valorisation des retours d'expérience <p>L'objectif visé est la montée en compétence de tout l'écosystème du transport, et de disposer d'un panorama des acteurs les plus dynamiques et pionniers</p>
Indicateurs de suivi de la mesure	Suivi de l'évolution des immatriculations de VUL et PL en fonction des différents carburants alternatifs (si possible à l'échelle du territoire du PPA)
Objectifs chiffrés de la mesure	Au minimum, doubler le rythme de sortie du diesel pour les VUL et les PL
Éléments de coûts	
Financements/ Aides envisagés	Financement d'ingénierie au sein du Cluster TenLog (25 % d'ETP)
Échéancier de la mesure	Mise à disposition des différents outils à partir de 2025
Fréquence de mise à jour des indicateurs	Annuelle
Nouvelle Action ou Engagée	Engagée

1.5 Electrifier les opérations aéroportuaires

Pilote de la mesure	Aéroport Montpellier Méditerranée
Partenaires envisagés	UE
Public(s) concerné(s)	Compagnie aériennes et assistants
Catégorie de la mesure	Volontaire
Description de la mesure	<p>Avoir 100 % des escales des avions à Montpellier traitées en électrique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fournir en énergie électrique (prises 400 Hz) et en air conditionné (PCA) les avions commerciaux en escale. • Réaliser une station de recharge pour véhicules et engins de piste.
Indicateurs de suivi de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de postes déployés • Combustion de kérosène évitée par les avions au sol • Combustion de GNR évitée par les engins de piste • Gain en Carbone • Gain en Polluants <p>Données nécessaires pour le calcul des émissions par ATMO :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Volume de combustion de kérosène évité par les avions commerciaux (type A320 et B737) au sol via les APU : 300 000 litres • Volume de combustion de GNR évité par les engins de piste des assistants : 80 000 litres.
Objectifs chiffrés de la mesure	<p>Mettre à disposition des compagnies et assistants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 8 postes en 400 Hz d'ici fin 2025 • 1 poste mobile e-GPU • 5 postes en PCA d'ici fin 2025 • 1 station de recharge pour véhicules et engins de piste. <p>Combustion de kérosène évitée par les avions au sol : 300 000 l. Combustion de GNR évitée par les engins de piste : 80 000 l</p>
Objectifs pour les polluants concernés	Pas d'objectifs quantitatifs fixés.
Éléments de coûts	Projet : 3 M€ dont 1 M€ de subvention UE et 1 M€ de prêt de la Caisse des Dépôts.
Financements/ Aides envisagées	UE : projet du programme MIE – Facilité pour Carburants alternatifs (CEF – AFIF) : 1 M€ de subvention.
Échéancier de la mesure	2023 – 2026
Fréquence de mise à jour des indicateurs	Annuelle
Nouvelle Action ou Engagée	Engagée

1.6 Renouveler la flotte automobile

Pilote de la mesure	CA Lunel Agglo
Partenaires envisagés	UGAP
Public(s) concerné(s)	CA Lunel Agglo
Catégorie de la mesure	Volontaire
Description de la mesure	Dans une démarche d'exemplarité le parc de véhicules est renouvelé progressivement pour des modèles électriques et des bornes de rechargement sont installées
Indicateurs de suivi de la mesure	Nombre de véhicules changés
Objectifs chiffrés de la mesure	Pas d'objectif chiffré
Éléments de coûts	
Financements/ Aides envisagées	Aides d'état
Échéancier de la mesure	Démarche progressive
Fréquence de mise à jour des indicateurs	Annuelle
Nouvelle Action ou Engagée	Nouvelle

ACTION 2 : Favoriser le développement d'une logistique plus durable

2.1 Favoriser les Mesures vélo-cargo	
Pilote de la mesure	Montpellier Méditerranée Métropole
Partenaires envisagés	Cyclo logisticiens, Chambres consulaires, commerçants
Public(s) concerné(s)	Acteurs de la logistique urbaine
Catégorie de la mesure	Volontaire
Description de la mesure	Faciliter la logistique du dernier km en vélo-cargo : <ul style="list-style-type: none"> • Expérimentation de la création d'aires de livraison spécifiques • Partage de l'espace sur les pistes cyclables • Aide à l'achat de vélo-cargo pour les professionnels • Charte de livraison dans l'Écusson décrivant les bonnes conduite et les comportements encouragés en matière de circulation en vélo-cargo
Indicateurs de suivi de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de vélo-cargo en service • Nombre de places de livraison spécifiques
Objectifs chiffrés de la mesure	100 000 personnes par jours
Éléments de coûts	2 800 000 € pour l'ensemble de la chaîne logistique
Financements/Aides envisagées	État, Région
Échéancier de la mesure	En continu jusqu'en 2032
Fréquence de mise à jour des indicateurs	Annuelle
Nouvelle Action ou Engagée	Nouvelle

ACTION 3 : Développer les alternatives à l'autosolisme et à la voiture individuelle

3.1 Expérimenter des voies de covoiturage	
Pilote de la mesure	Montpellier Méditerranée Métropole
Partenaires envisagés	ASF et État
Public(s) concerné(s)	Acteurs de la logistique urbaine
Catégorie de la mesure	Volontaire
Description de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> • Expérimentation d'une voie de covoiturage sur l'A750 (mixité avec le CHSN) et l'A709. • Pérennisation selon les résultats
Indicateurs de suivi de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de km concernés • Nombre de voitures utilisatrices des voies réservées
Objectifs chiffrés de la mesure	
Éléments de coûts	Éléments de coûts 560 000 € : à partager entre les mesures d'autopartage, de covoiturage et de décarbonation de la mobilité (ZFE, évolution du parc de bus et bornes de recharges électriques)
Financements/Aides envisagées	État, Région
Échéancier de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> • Court terme : études • Moyen terme : travaux
Fréquence de mise à jour des indicateurs	Annuelle
Nouvelle Action ou Engagée	Nouvelle

3.2 Favoriser l'autopartage	
Pilote de la mesure	Montpellier Méditerranée Métropole
Partenaires envisagés	Opérateur d'autopartage
Public(s) concerné(s)	Usagers du territoire
Catégorie de la mesure	Volontaire
Description de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> • Étude de l'opportunité et des enjeux économiques de développement du dispositif, notamment dans les communes de 2ème et 3ème couronne. • Accompagnement des initiatives privées, notamment juridiques, pour favoriser la copossession au sein des immeubles en copropriété. • Communication et réglementation : <ul style="list-style-type: none"> • Campagne d'incitation à l'utilisation des véhicules partagés notamment dans le cadre de nouveaux programmes de logements • Inscription dans les nouvelles opérations d'espaces dédiés à l'autopartage
Indicateurs de suivi de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de véhicules d'autopartage déployés • Nombre d'abonnés • Nombre d'utilisations mensuelles de ces véhicules
Objectifs chiffrés de la mesure	Pas d'objectifs quantitatifs réellement fixés.
Éléments de coûts	560 000 € : à partager entre les mesures d'autopartage, de covoiturage et de décarbonation de la mobilité (ZFE, évolution du parc de bus et bornes de recharges électriques)
Financements/Aides envisagées	Financement de la Navette par les partenaires pré-cités
Échéancier de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> • Court terme : études • Moyen terme : déploiement
Fréquence de mise à jour des indicateurs	Annuelle
Nouvelle Action ou Engagée	Nouvelle

3.3 Développer le réseau cyclable

Pilote de la mesure	Montpellier Méditerranée Métropole
Partenaires envisagés	Associations cyclistes et département de l'Hérault
Public(s) concerné(s)	Usagers du territoire
Catégorie de la mesure	Volontaire
Description de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'aménagements cyclables en cohérence avec les niveaux hiérarchiques de la voie • Jalonnement des itinéraires en cohérence avec les niveaux hiérarchiques • Développement d'une culture commune autour de l'entretien des aménagements vélos, définition des ressources adaptées et concrétisation d'un budget alloué à l'entretien des aménagements • Végétalisation des abords des pistes cyclables • Mise en œuvre de la coordination des feux selon des ondes vertes cycles sur les Vélolignes
Indicateurs de suivi de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de km d'aménagements réalisés selon leur typologie
Objectifs chiffrés de la mesure	235 km de linéaire pour le réseau express Vélo (REV / Vélolignes)
Éléments de coûts	93 860 000 € d'investissement : à partager entre l'ensemble des modes actifs
Financements/Aides envisagées	État, Région
Échéancier de la mesure	En continu jusqu'en 2032
Fréquence de mise à jour des indicateurs	Annuelle
Nouvelle Action ou Engagée	Nouvelle

3.4 Réaliser la ligne de tramway 5 entre Gennevaux (Montpellier) et Girac (Clapiers)

Pilote de la mesure	Montpellier Méditerranée Métropole
Partenaires envisagés	TAM
Public(s) concerné(s)	Usagers du territoire
Catégorie de la mesure	Volontaire
Description de la mesure	Réalisation de la ligne 5 de tramway entre Grés des Montpellier (ancien rond-point de Gennevaux) et Clapiers
Indicateurs de suivi de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de km réalisés • Fréquentation de la ligne
Objectifs chiffrés de la mesure	100 000 personnes par jours
Éléments de coûts	440 000 000 €
Financements/Aides envisagées	État, Région, Ville de Montpellier
Échéancier de la mesure	20 décembre 2025 pour la mise en service
Fréquence de mise à jour des indicateurs	Annuelle
Nouvelle Action ou Engagée	Engagée

3.5 Mettre en place une navette à destination des salariés et étudiants de la plateforme aéroportuaire	
Pilote de la mesure	Aéroport Montpellier Méditerranée
Partenaires envisagés	Région (via Hérault Transport - HT) / Pays de l'Or Agglomération (POA) / Métropole de Montpellier (3M)
Public(s) concerné(s)	Salariés et étudiants de la plateforme aéroportuaire.
Catégorie de la mesure	Volontaire
Description de la mesure	Mettre en place une navette permettant aux salariés et étudiants de la plateforme de rejoindre l'arrêt de Tramway « Boirargues ».
Indicateurs de suivi de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de trajets (prévu à ce jour 16 AR : Aéroport – Tram « Boirargues ») • Nombre de personnes dans la navette <p>Une fois la pérennité de la ligne assurée avec un remplissage régulier (fin 2024 / 2025), calculer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gain en Carbone • Gain en Polluants <p>Nota : bus de motorisation diesel.</p>
Objectifs pour les polluants concernés	Gain en CO2eq Gain en PM.
Éléments de coûts	
Financements/Aides envisagées	Financement de la navette par les partenaires précités
Échéancier de la mesure	À partir de 2024-2025
Fréquence de mise à jour des indicateurs	Annuelle
Nouvelle Action ou Engagée	Engagée

3.6 Aider financièrement pour l'achat de vélos / vélos à assistance électrique

Pilote de la mesure	CC des Cévennes Gangeoises et Suménoises
Partenaires envisagés	
Public(s) concerné(s)	
Catégorie de la mesure	Volontaire
Description de la mesure	Inciter les administrés à acquérir un mode de déplacement plus respectueux de l'environnement et les encourager à se déplacer à vélo plutôt qu'en voiture, afin de réduire le nombre de véhicules en circulation et donc les émissions de polluants
Indicateurs de suivi de la mesure	Montant total : 10 000 € pour l'année 2024 Nombre de vélos % de personnes concernées qui ont remplacé la voiture par le vélo
Objectifs chiffrés de la mesure	
Éléments de coûts	Montant total des aides envisagé
Financements/ Aides envisagées	
Échéancier de la mesure	
Fréquence de mise à jour des indicateurs	Annuelle
Nouvelle Action ou Engagée	Nouvelle

3.7 Améliorer les accès aux transports en communs et aux accès sécurisé pour les vélos

Pilote de la mesure	CC des Cévennes Gangeoises et Suménoises
Partenaires envisagés	État, Région Occitanie et Département de l'Hérault (financeurs)
Public(s) concerné(s)	
Catégorie de la mesure	Volontaire
Description de la mesure	Encourager les administrés, en particulier les actifs, à se déplacer à vélo plutôt qu'en voiture, afin de réduire le nombre de véhicules en circulation et donc les émissions de polluants
Indicateurs de suivi de la mesure	Nombre de personnes concernées Nombre de km en voiture évités
Objectifs chiffrés de la mesure	
Éléments de coûts	
Financements/ Aides envisagées	
Échéancier de la mesure	
Fréquence de mise à jour des indicateurs	Annuelle
Nouvelle Action ou Engagée	Nouvelle

3.8 Développer le covoiturage à travers la promotion et l'animation des solutions de covoiturage Picholines

Pilote de la mesure	Pays Cœur d'Hérault
Partenaires envisagés	Région Occitanie, Etat
Public(s) concerné(s)	Grand Public
Catégorie de la mesure	Volontaire
Description de la mesure	<p><u>Contexte :</u> En 2019, le Pays Cœur d'Hérault a inauguré la plateforme de covoiturage Picholines, dans l'objectif de proposer une plateforme publique, sans commission à destination principalement des habitants du cœur d'Hérault. Picholines.fr est aussi une plateforme d'information multimodale, permettant d'informer aussi bien sur l'offre de covoiturage que sur l'offre de transport en commun du réseau Lio.</p> <p>En janvier 2021, le Pays Cœur d'Hérault a développé son service de covoiturage en associant à la plateforme une ligne de covoiturage reliant Clermont-l'Hérault et Gignac.</p> <p><u>Objectifs de la mesure :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre la promotion de la plateforme de covoiturage Picholines et de la ligne de covoiturage reliant Clermont-l'Hérault à Gignac, en lien avec la Région Occitanie ; • Créer les passerelles nécessaires avec l'application Lio (Maas de la Région Occitanie) pour favoriser son usage ; • Réfléchir à une meilleure synergie entre les solutions existantes à l'échelle du PPA.
Indicateurs de suivi de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution du nombre d'inscrits sur la plateforme ; • Evolution du nombre de kilomètres covoiturés ; • Evolution nombre de trajets réalisés ; • Evolution du nombre d'inscrits dans la démarche « Coup de pouce covoiturage » ; • Suivi de la fréquentation des aires de covoiturage départementales.
Objectifs chiffrés de la mesure	<p><u>Plateforme Picholines :</u> Viser une croissance des usagers (estimés à 1200 actuellement) pour atteindre 2000 usagers</p> <p><u>Ligne de covoiturage Picholines :</u> Viser une croissance de l'usage pour atteindre une moyenne hebdomadaire de 100 sollicitations du service</p>
Éléments de coûts	Maintenance des solutions 20 000 € TTC/ An Animation : 5 000 € à 10 000 € TTC / An
Financements/ Aides envisagées	Fonds vert (En lien avec la Région Occitanie)
Échéancier de la mesure	Non défini
Fréquence de mise à jour des indicateurs	Annuelle
Nouvelle Action ou Engagée	Engagée

3.9 Animer et promouvoir l'écomobilité à l'échelle territoriale

Pilote de la mesure	CC de la Vallée de l'Hérault
Partenaires envisagés	Collectivités, ADEME, Conseil départemental, Pays Cœur d'Hérault, Rézopouce.
Public(s) concerné(s)	Habitants du territoire, élus et visiteurs
Catégorie de la mesure	Volontaire
Description de la mesure	<p>La mission consistera à animer, définir, mettre en œuvre et évaluer un plan d'actions d'animations, permettant de promouvoir une culture de la mobilité durable. Les périodes d'évènements marquants sont les mois de mai (Mai à Vélo), septembre (semaine européenne de la mobilité) et octobre (journée nationale de la qualité de l'air).</p> <p>Elle impliquera notamment de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organiser et participer aux actions soutenues par le Conseil Départemental de l'Hérault dans le cadre de la convention « Hérault Mobilité Inclusive », (1 semaine prêt de VAE, 1 animation marquage vélo et atelier autoréparation, 2 jours d'animations Rézopouce, ...), • Sensibiliser les élus à la qualité de l'air (et notamment liée à la mobilité/transports), • Organiser (et participer à) des formations, actions de sensibilisation, évènements (challenge mobilité, fête du vélo, semaine européenne de la mobilité, réunions informatives dans les communes...)
Indicateurs de suivi de la mesure	<p>Identification des acteurs locaux du territoire sur les thématiques des mobilités et de la qualité de l'air</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réunions en interne et avec le Pays Cœur d'Hérault pour la construction des animations mobilité et qualité de l'air
Objectifs chiffrés de la mesure	<p>10 animations par an</p> <p>3 animations lors de la semaine européenne des mobilités</p> <p>En moyenne plus de 50 visiteurs sur les animations qualité de l'air-mobilité destinées au grand public</p>
Éléments de coûts	Prestation d'animation et de communication : 35000 euros
Financements/ Aides envisagées	
Échéancier de la mesure	Mesure à long terme
Fréquence de mise à jour des indicateurs	Annuelle
Nouvelle Action ou Engagée	Engagée

3.10 Améliorer et promouvoir les usages des transports en commun

Pilote de la mesure	Région Occitanie
Partenaires envisagés	Métropole, EPCI, SNCF, Opérateurs de transport (Keolis, Transdev)
Public(s) concerné(s)	Ensemble des habitants, avec un focus sur les habitants exposés à proximité des axes de transport.
Catégorie de la mesure	Volontaire
Description de la mesure	<p>Le secteur des transports est le premier émetteur d'oxyde d'azote, et un important émetteur de PM10 et PM2.5 Le développement du covoiturage permettra de limiter le recours à la voiture individuelle en augmentant le taux de remplissage des véhicules. Cette mesure permettra aux habitants du PPA de favoriser l'usage des transports en commun au lieu de la voiture individuelle (sur le périmètre ciblé par cette action). Cette action vise à désengorger les voies de circulation les plus fréquentées qui sont également les zones concernées par les dépassements de valeur réglementaire. Cette action devrait donc permettre de réduire la population exposée à la pollution.</p> <p>Programme de mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir et faciliter l'usage du réseau de bus sur le territoire du PPA via une application multi-service (cf action de la Région : https://www.lio-occitanie.fr/actualites/un-nouveau-site-et-une-nouvelle-appli-pour-se-deplacer-en-occitanie/) • Proposer des incitations tarifaires pour encourager l'utilisation du transport ferroviaire • Améliorer la communication autour de l'offre de transport en commun existante et de ses évolutions
Indicateurs de suivi de la mesure	Evolution du nombre de passagers par catégorie de TC (source Conseil régional) Part des transports en commun dans les déplacements domicile travail (source INSEE Open data)
Objectifs chiffrés de la mesure	Pour modéliser les impacts de cette action, ATMO Occitanie a besoin d'un objectif portant sur les gains attendus en nombre de km parcourus ou en % de report des véhicules privés sur les transports en commun.
Éléments de coûts	Très élevé pour les AOM
Financements/ Aides envisagées	
Échéancier de la mesure	Déjà en cours de mise en œuvre.
Fréquence de mise à jour des indicateurs	Annuelle
Nouvelle Action ou Engagée	Engagée

3.11 Développer l'infrastructure cyclable de l'agglomération du pays de l'Or

Pilote de la mesure	Pays de l'Or Agglomération
Partenaires envisagés	CD34, Région Occitanie et AOM voisines
Public(s) concerné(s)	Habitants et visiteurs du territoire pratiquant les modes actifs
Catégorie de la mesure	Volontaire
Description de la mesure	<p>Pays de l'or Agglomération a lancé depuis plusieurs années, une véritable impulsion, afin de proposer à tous une infrastructure et des incitations, de sorte à offrir, par les mobilités douces, une véritable alternative à l'autosolisme. Il s'agit donc de poursuivre les aménagements d'infrastructure cyclable de l'agglomération du pays de l'or avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les travaux de raccordement de la voie verte du pays, de l'or, à la gare LGV Sud de la France • L'élaboration de la future convention avec VNF afin de proposer un itinéraire parallèle à celui de l'Eurovélo 8 de Carnon à La Grande Motte, le long du chemin de halage, du canal du Rhône à Sète, • La poursuite du dispositif de subventions des VAE • L'intégration du mail cyclable, à une signalétique plus globale à l'échelle de l'aire urbaine de Montpellier • Un partenariat avec les communes, afin de proposer du stationnement vélo sécurisé • La communication, l'installation et la mise en tourisme de cette infrastructure
Indicateurs de suivi de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de cyclistes sur la voie verte du pays de l'Or • Km d'infrastructures cyclable supplémentaires aménagées et ou jalonnées • Nombre de subvention VAE accordé • Nombre de stationnement vélo • Nombre de structures labellisées Accueil Vélo
Objectifs chiffrés de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir 100 habitants supplémentaires à l'achat d'un vélo à assistance électrique • Mettre en place une convention de partenariat avec VNF sur la pratique cyclable au bord du Canal du Rhône à Sète • Aménager/jalonner 10 km supplémentaires pour la pratique du vélo
Éléments de coûts	<p>3,6 millions d'euros (études + travaux) alloués au raccordement de la voie verte à la gare LGV Sud-de-France (1,7M euros pour l'Agglomération du Pays de l'Or et 1,9M euros pour la métropole de Montpellier)</p> <p>25000 euros mobilisés en 2024 pour la subvention à l'achat de vélos à assistance à électrique pour les habitants</p>
Financements/ envisagés	Aides 4 ^e et 5 ^e AAP Fonds mobilités actives ; Dotation Régionale d'Investissement ; CD34 ; ADEME : chargé de mission mobilité actives
Échéancier de la mesure	2024 : études de raccordement de la voie verte aux communes de l'Agglomération du Pays de l'Or non-raccordées

3.11 Développer l'infrastructure cyclable de l'agglomération du pays de l'Or

	2024-2025 : jalonnement du chemin de halage du Canal du Rhône à Sète 2024 : promotion de l'infrastructure cyclable, en partenariat avec le CD34 (projet de boucle cyclable de l'étang de l'Or) 2024-2025 : études et travaux du raccordement de la voie verte
Fréquence de mise à jour des indicateurs	Annuelle
Nouvelle Action ou Engagée	Nouvelle

3.12 Développer le covoiturage sur l'agglomération du Pays de l'Or

Pilote de la mesure	Pays de l'Or Agglomération
Partenaires envisagés	CD34, Région Occitanie et AOM voisines
Public(s) concerné(s)	Tous les habitants de l'Agglomération et des collectivités limitrophes.
Catégorie de la mesure	Volontaire
Description de la mesure	<p>Le 21 septembre 2022, Pays de l'Or agglomération a inauguré ses aires de covoiturage en partenariat avec le département de l'Hérault sous la convention « Hérault Mobilités » portant à 52, le nombre de places de covoiturage sur le territoire.</p> <p>Ainsi, pendant que le réseau de transport collectif trouve son public, la solution covoiturage paraît être pertinente afin de mailler davantage territoire, en mobilité alternative à l'autosolisme, en des lieux et des horaires où les transports en commun sont peu efficaces.</p> <p>L'objectif est ensuite de proposer une plate-forme de mise en relation de covoiturage. L'agglomération a choisi la plate-forme Klaxit-BlablaCar Daily et subventionnera les trajets des passagers.</p> <p>Dans un objectif de cohérence à l'échelle du bassin, de mobilité, l'agglomération du pays de l'or a approuvé le fait que les conditions d'utilisation de la plate-forme pour les usagers sont identiques à celle proposées par Montpellier Méditerranée, Métropole, adhérente à la solution Klaxit-BlablaCar Daily depuis 2021. Ainsi, les deux territoires voisins sont maintenant munis de la même solution de covoiturage.</p>
Indicateurs de suivi de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'inscrits • Nombre de trajets réservés par la plateforme Klaxit-BlablaCar Daily • Nombre de km parcourus • Montant global de l'incitatif financier versé aux conducteurs • Émissions de GES économisés
Objectifs chiffrés de la mesure	Atteindre 15 000 trajets / an
Éléments de coûts	Entre 60000 et 80000 euros par an
Financements/ Aides envisagées	Fonds vert / Axe 3 - Développement du covoiturage
Échéancier de la mesure	Mise en place de la mesure à partir de fin 2023, expérimentation d'un an
Fréquence de mise à jour des indicateurs	Annuelle
Nouvelle Action ou Engagée	Engagée

3.13 Expérimenter un service de location de vélo à assistance électrique pour les usagers du territoire

Pilote de la mesure	CC de la Vallée de l'Hérault
Partenaires envisagés	État, Région, Département, communes, associations, entreprises
Public(s) concerné(s)	Habitants du territoire
Catégorie de la mesure	Volontaire
Description de la mesure	<p>L'action consiste à développer un service de location de vélos à assistance électrique sur le territoire, visant à répondre à une diversité d'usages, en lien avec les acteurs institutionnels et socio-professionnels de la filière.</p> <p>La chargée de missions conduira les actions nécessaires à sa mise en place et son fonctionnement, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conduite des études de faisabilité et de définition des besoins, • Recherche de financements, • Mise en place d'un plan de communication et d'animations visant à promouvoir le service, • Mise en place d'une démarche de collaboration du réseau d'acteurs privés et publics pour la promotion et l'utilisation du service, mobilisation d'un comité d'usagers. • A terme : mise en place du service, suivi du fonctionnement et évaluation,
Indicateurs de suivi de la mesure	Réalisation d'une étude de faisabilité Type de vélos proposés
Objectifs chiffrés de la mesure	10/12 vélos électriques proposés dans la flotte 4 actions d'animation par an (promotion du dispositif) 50 personnes/mois empruntent un vélo à assistance électrique
Éléments de coûts	Frais d'étude 10 000€ Dépenses de communication et d'animation 4000€
Financements/ Aides envisagées	-
Échéancier de la mesure	Lancement de l'expérimentation à partir de 2024-2025
Fréquence de mise à jour des indicateurs	Annuelle
Nouvelle Action ou Engagée	Engagée

3.14 Mettre en œuvre un fond de concours "Aménagement cyclables"

Pilote de la mesure	CA Lunel Agglo
Partenaires envisagés	Habitant
Public(s) concerné(s)	Communes du territoire de la CA « Lunel Agglo »
Catégorie de la mesure	Volontaire
Description de la mesure	La CA « Lunel Agglo » soutient financièrement les communes afin de les aider à financer leurs opérations d'aménagements cyclables à caractère communautaire. Depuis 2011, 8 fonds de concours ont permis de soutenir plus de 18 kilomètres d'aménagements cyclables sur le territoire. Ce fonds se poursuit en 2024. Il s'attache à soutenir les aménagements cyclables sous maîtrise d'ouvrage communale tels que la création de pistes ou bandes cyclables et la mise en conformité d'aménagements déjà existants.
Indicateurs de suivi de la mesure	Kilomètres de pistes réalisées, nombre de dossiers déposés.
Objectifs chiffrés de la mesure	Pas d'objectif chiffré. Vigilance sur la qualité des aménagements.
Éléments de coûts	Enveloppe annuelle du fonds de concours de 100 000 €
Financements/ Aides envisagées	Aucun
Échéancier de la mesure	Année 2024. Reconductible
Fréquence de mise à jour des indicateurs	Annuelle
Nouvelle Action ou Engagée	Engagée

3.15 Adapter les équipements du territoire pour développer la pratique des mobilités actives

Pilote de la mesure	CC de la Vallée de l'Hérault, Communes
Partenaires envisagés	État, Région, Département, communes
Public(s) concerné(s)	Habitants du territoire
Catégorie de la mesure	Volontaire
Description de la mesure	Mise en œuvre d'une politique de soutien à l'équipement des communes et pôles générateurs de mobilités du territoire, en stationnements et petits équipements favorisant les modes actifs (service vélo, arceaux et abris à vélos, bornes de recharge de vélos à assistance électrique...).
Indicateurs de suivi de la mesure	Nombre de dossiers instruits Nombre de stationnements vélos installés
Objectifs chiffrés de la mesure	Nombre de communes équipées Nombre d'arceaux vélos installés par commune
Éléments de coûts	Investissement lié à l'achat des équipements vélo
Financements/ Aides envisagées	-
Échéancier de la mesure	2025
Fréquence de mise à jour des indicateurs	Annuelle
Nouvelle Action ou Engagée	Engagée

3.16 Développer le réseau de bornes de recharge électrique pour véhicules

Pilote de la mesure	Communes, Communauté de communes vallée de l'Hérault
Partenaires envisagés	Collectivités, ADEME, Conseil départemental, Syndicat Mixte d'Énergie du Département Hérault Énergie
Public(s) concerné(s)	Grand public, habitants du territoire, agents de la collectivité, touristes
Catégorie de la mesure	Volontaire
Description de la mesure	<p>Actuellement, il existe 12 bornes de recharge au sein du territoire intercommunal, dont 4 à Gignac.</p> <p>Dans le cadre de la révision du schéma départemental des bornes de recharge, un nouveau programme d'équipement va être mis en place. Les communes et intercommunalités planifient les nouvelles implantations de bornes de recharge.</p> <p>L'objectif est de développer un réseau de bornes de recharges cohérent avec la demande et les besoins des habitants à l'échelle de la vallée de l'Hérault.</p> <p>L'action consiste à équiper le territoire de bornes de recharges électrique accessibles au grand public.</p> <p>Un questionnaire sur les infrastructures de recharge des véhicules électriques a été transmis aux communes afin de réaliser un état des lieux de la commune (nombre de bornes, flux routiers...) et de recueillir leurs besoins (installation de borne, lieu d'implantation pré-identifié...).</p>
Indicateurs de suivi de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de bornes de recharges installées • Nombre de communes équipées en bornes de recharge
Objectifs chiffrés de la mesure	X% de taux d'utilisation
Éléments de coûts	Coût de l'installation et la gestion des bornes électriques
Financements/ Aides envisagées	-
Échéancier de la mesure	Mesure à long terme
Fréquence de mise à jour des indicateurs	Annuelle
Nouvelle Action ou Engagée	Nouvelle

ACTION 4 : Réduire et optimiser les déplacements

4.1 Réaliser le COM dans le cadre du contournement intercommunal de la Métropole	
Pilote de la mesure	État et concessionnaire (ASF)
Partenaires envisagés	-
Public(s) concerné(s)	Usagers du territoire
Catégorie de la mesure	Volontaire
Description de la mesure	<ul style="list-style-type: none">• Décongestion des points durs (Genneveaux, Rieucoulon)• Meilleure articulation avec la RM 65 et la RM 109 au nord, et l'A709 au sud• Connexion du COM aux réseaux de transports collectifs urbains et définition du service des transports collectifs périurbains à mettre en place sur les VRTC (réseau LiO)
Indicateurs de suivi de la mesure	Comptages routiers des autres axes (estimation du report modal) : <ul style="list-style-type: none">• Avenue de la Liberté• RM 65
Objectifs chiffrés de la mesure	-
Éléments de coûts	0 € (concession autoroutière)
Financements/Aides envisagées	Adossement à la concession autoroutière
Échéancier de la mesure	Mise en service en 2030 (à valider)
Fréquence de mise à jour des indicateurs	Annuelle
Nouvelle Action ou Engagée	Engagée

4.2 Créer/Réaliser des parkings P+tram et de proximité (Gennevaux, Girac, Castries, Cournonterral, Castelnau-le-Lez)	
Pilote de la mesure	Montpellier Méditerranée Métropole
Partenaires envisagés	TAM et communes
Public(s) concerné(s)	Usagers du territoire
Catégorie de la mesure	Volontaire
Description de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> • Création de parking P+Tram à des endroits stratégiques en porte d'entrée du réseau : Gennevaux, Girac • Étude de mutualisation des espaces de stationnement existants : Ecopole, Grammont • Réalisation de parkings de proximité en rabattement sur les lignes de Butram • Jalonnement dynamique vers les principaux parkings • Dans des polarités ciblées, réalisation de parkings de type P+Marche en exploitant des parcelles libres
Indicateurs de suivi de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de places P+Tram réalisées • Nombre de places de proximité réalisées
Objectifs chiffrés de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> • 450 places P+Tram à Gennevaux • 450 places P+Tram à Girac
Éléments de coûts	P+Tram : coût intégré à la Ligne 5
Financements/Aides envisagées	Etat, Région, Ville de Montpellier
Echéancier de la mesure	P+Tram : fin 2025
Fréquence de mise à jour des indicateurs	Annuelle
Nouvelle Action ou Engagée	Engagée

4.3 Accompagner le développement des espaces de coworking sur le territoire

Pilote de la mesure	Pays Cœur d'Hérault
Partenaires envisagés	Région Occitanie
Public(s) concerné(s)	Grand Public
Catégorie de la mesure	Volontaire
Description de la mesure	<p><u>Contexte :</u> Le Pays Cœur d'Hérault, en sa qualité de Groupe d'Action Locale (Leader) du Cœur d'Hérault a porté un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) dans l'objectif de soutenir le développement de tiers-lieux et d'espaces de coworking sur le territoire. En 2023, le Pays Cœur d'Hérault a été nommé lauréat de l'AMI Tenmod (Territoire de nouvelles mobilités durables) pour proposer un accompagnement et une animation afin d'identifier ces espaces comme des ambassadeurs de la mobilité durable.</p> <p><u>Objectifs de la mesure :</u> Poursuivre le soutien au développement des espaces de coworking sur le territoire et les animations liées à l'écomobilité sur ces espaces.</p>
Indicateurs de suivi de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution de l'offre de coworking ; • Analyse des kilomètres économisés.
Objectifs chiffrés de la mesure	-
Éléments de coûts	Soutien au développement d'espace de coworking (à définir dans le cadre de la prochaine contractualisation LEADER) Animation de la démarche 20 000 € HT.
Financements/ Aides envisagées	Europe (fonds Leader) ADEME (soutien à l'animation de la démarche d'accompagnement à la transition vers des mobilités durables sur les tiers-lieux du cœur d'Hérault – Fonds AMI TENMOD)
Echéancier de la mesure	2025
Fréquence de mise à jour des indicateurs	Annuelle
	Engagée

4.4 Développer les mobilités partagées sur le territoire

Pilote de la mesure	CC de la Vallée de l'Hérault
Partenaires envisagés	Communes, ADEME ; associations du territoire, missions locales, CCAS (pour la promotion) ...
Public(s) concerné(s)	Habitants du territoire et visiteurs
Catégorie de la mesure	Volontaire
Description de la mesure	La mission consistera à développer un service de mobilité partagée en libre-service sur le territoire en commençant par le futur PEM de Gignac (véhicule en autopartage).
Indicateurs de suivi de la mesure	Type de véhicule proposé : hybride ou électrique (respect des critères ZFE et du PPA) Évaluation du dispositif : année n+1
Objectifs chiffrés de la mesure	2 véhicules mis à disposition 20 locations par mois 100 abonnés par an
Éléments de coûts	Budget prévisionnel de l'autopartage en attente de la définition du projet
Financements/ Aides envisagées	-
Echéancier de la mesure	2024
Fréquence de mise à jour des indicateurs	Annuelle
Nouvelle Action ou Engagée	Engagée

4.5 Développer des offres de stationnement pour les mobilités alternatives dans les centres commerciaux, les écoles, les lieux de travail

Pilote de la mesure	CC des Cévennes Gangeoises et Suménoises
Partenaires envisagés	ADEME (financement de 70%)
Public(s) concerné(s)	-
Catégorie de la mesure	Volontaire
Description de la mesure	Fourniture et pose d'arceaux vélos dans l'ensemble de la Communauté de communes
Indicateurs de suivi de la mesure	Evolution du nombre d'offres de stationnement
Objectifs chiffrés de la mesure	i.e. + 10 % d'offre de stationnement attendu
Éléments de coûts	-
Financements/ Aides envisagées	-
Echéancier de la mesure	-
Fréquence de mise à jour des indicateurs	Annuelle
Nouvelle Action ou Engagée	Nouvelle

4.6 Développer les offres de coworking et de télétravail

Pilote de la mesure	CC des Cévennes Gangeoises et Suménoises
Partenaires envisagés	CD34 ; Téléperformance ; Région Occitanie
Public(s) concerné(s)	-
Catégorie de la mesure	Volontaire
Description de la mesure	<p>L'ouverture d'un espace de coworking à Ganges fin novembre 2023 vise à offrir aux administrés un service dédié à la pratique du télétravail, leur permettant ainsi de bien dissocier espace de vie et espace de travail, au plus proche de leur domicile.</p> <p>Stratégiquement situé au cœur de la collectivité dans la commune de Ganges, l'espace de coworking a pour objectif de réduire la distance des trajets domicile-travail plusieurs fois dans la semaine, ce qui permet de les faire autrement qu'en voiture ou de l'utiliser sur une plus courte distance.</p>
Indicateurs de suivi de la mesure	Nombre d'entrées individualisées (durée, fréquence...) Utilisation des places de parking et des arceaux vélos
Objectifs chiffrés de la mesure	-
Éléments de coûts	-
Financements/ Aides envisagées	CD34 (28 %), Téléperformance (22 %), Région Occitanie (14 %)
Echéancier de la mesure	Ouverture fin novembre 2023
Fréquence de mise à jour des indicateurs	Annuelle
Nouvelle Action ou Engagée	Engagée

4.7 Mettre en place une démarche de mobilité durable au sein des services de collectivités

Pilote de la mesure	CC de la Vallée de l'Hérault
Partenaires envisagés	Tous les services de la collectivité, Pays Cœur d'Hérault, Conseil départemental, Rézomobicoop
Public(s) concerné(s)	Agent de la collectivité
Catégorie de la mesure	Volontaire
Description de la mesure	La CCVH s'est engagée dans l'acquisition de véhicules électriques, le test, puis l'achat de vélos à assistance électrique pour les trajets professionnels, et la mise en place de communautés de covoiturage sur les applications Picholines et Rézopouce pour ses agents. L'action a pour but d'accompagner, suivre et évaluer la politique d'écomobilité interne.
Indicateurs de suivi de la mesure	Temps d'information sur l'écomobilité et la qualité de l'air dans les services de la collectivité
Objectifs chiffrés de la mesure	X agents inscrits sur les plateformes de covoitrages Rézopouce et Picholines X agents participants aux actions mobilités conduites en interne
Éléments de coûts	Prestations d'animations : 1000€
Financements/ Aides envisagées	-
Echéancier de la mesure	Mesure sur le long terme
Fréquence de mise à jour des indicateurs	Annuelle
Nouvelle Action ou Engagée	Engagée

4.8 Réaliser des aménagements de sécurité et de confort pour la mobilité piétonne

Pilote de la mesure	CA Lunel Agglo
Partenaires envisagés	
Public(s) concerné(s)	Communes du territoire dites de « proximité » inscrites dans le SCOT de Lunel Agglo (PADD). Petites communes.
Catégorie de la mesure	Volontaire
Description de la mesure	Dans un objectif commun visant à développer les modes alternatifs à la voiture, la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo souhaite désormais encourager et soutenir les communes dans les aménagements de sécurité et de confort pour la mobilité piétonne. Il s'agit de donner une impulsion à la mobilité piétonne du quotidien afin qu'elle soit intégrée dans les politiques publiques de mobilité et d'aménagement du territoire
Indicateurs de suivi de la mesure	Nombre de dossiers déposés
Objectifs chiffrés de la mesure	Pas d'objectif chiffré. Impulsion pour le développement des mobilités actives.
Éléments de coûts	25 000€
Financements/ Aides envisagées	Aucun
Echéancier de la mesure	Année 2024. Reconductible
Fréquence de mise à jour des indicateurs	Annuelle
Nouvelle Action ou Engagée	Engagée

ACTION 5 : Inciter l'élaboration de plans de déplacement entreprises, scolaires et administration

5.1 Réaliser des actions en faveur de la qualité de l'air et la mobilité scolaire	
Pilote de la mesure	CC de la Vallée de l'Hérault
Partenaires envisagés	Collectivités (communes), établissements scolaires, ALSH, CCAS, services jeunesse des communes, CD34, ADEME
Public(s) concerné(s)	Scolaires, centre d'accueil de loisirs (sans hébergement), familles.
Catégorie de la mesure	Volontaire
Description de la mesure	L'action consistera à offrir un appui technique et financier aux communes et partenaires engageant les démarches. Il est à noter que la CCVH a d'ores et déjà mis à disposition un fond documentaire sur les thématiques des enjeux de mobilité scolaire et de qualité de l'air aux abords des écoles. Elle a accompagné la ville de Gignac sur ce sujet. La demande et les enjeux émergent sur le territoire. Le travail de coordination sur cette thématique s'effectuera en lien étroit avec le service jeunesse de la collectivité qui anime le réseau « Jeunesse » du territoire, composé de l'ensemble des acteurs de la jeunesse localement (ALSH, CCAS, service jeunesse des mairies, associations, CD34, établissements scolaires, etc...)
Indicateurs de suivi de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement de la démarche auprès des communes • Animations mobilité scolaire dans les communes du territoire
Objectifs chiffrés de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> • X communes accompagnées dans la démarche • X animations mobilité scolaire dans les écoles du territoire
Éléments de coûts	Coûts relatifs aux animation, achat d'équipements légers (pédi-bus...) Frais de communication : 8000€
Financements/ Aides envisagées	-
Echéancier de la mesure	Début 2026
Fréquence de mise à jour des indicateurs	Annuelle
Nouvelle Action ou Engagée	Nouvelle

5.2 Inciter au développement des plans mobilité employeur

Pilote de la mesure	Pays de l'Or Agglomération
Partenaires envisagés	Entreprises du territoire, ADEME, AOM voisines
Public(s) concerné(s)	Salarié des entreprises du territoire
Catégorie de la mesure	Volontaire
Description de la mesure	<p>Si l'élaboration de PDE n'est pas obligatoire pour l'ensemble des entreprises de notre territoire, l'agglomération entame une démarche de promotion, des mobilités virtuelles sur le territoire, notamment à destination des salariés effectués en quotidiennement les déplacements pendulaires.</p> <p>En contrepartie d'une série davantage pour les entreprises (abonnement réduit des transports en commun, conseil, en mobilité, financement du covoiturage, apport de communication, numérique et papier, facilitation des échanges avec les autres AOM et les entreprises à proximité...), les entreprises s'engagent sous convention, à mettre en place un plan de mobilité employeur, soutenant les alternatives à l'autosolisme</p>
Indicateurs de suivi de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de conventions signées avec les entreprises • Nombre d'abonnements PDE achetés
Objectifs chiffrés de la mesure	Signer annuellement 5 conventions avec les entreprises
Éléments de coûts	5 000 euros (temps humains + support de communication)
Financements/ Aides envisagées	Pas de financements envisagés
Echéancier de la mesure	Signatures au fil de l'eau
Fréquence de mise à jour des indicateurs	Annuelle
Nouvelle Action ou Engagée	Nouvelle

ACTION 6 : Etudier l'intérêt et la possibilité de réduire les limitations de vitesse sur les autoroutes sur le territoire du PPA (A709, A9, etc.)

6.1 Etudier l'intérêt et la possibilité de réduire les limitations de vitesse sur les autoroutes sur le territoire du PPA (A709, A9,...)	
Pilote de la mesure	DREAL Occitanie
Partenaires envisagés	Gestionnaires de voirie, ATMO Occitanie, Collectivités locales
Public(s) concerné(s)	Usagers des autoroutes concernées
Catégorie de la mesure	Volontaire
Description de la mesure	<p>La réduction des vitesses de circulation permet d'améliorer la sécurité routière, mais elle pourrait aussi s'accompagner d'une diminution des émissions de polluants atmosphériques.</p> <p>L'action consiste ainsi à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mesure 1 : étudier les impacts sur la qualité de l'air d'une baisse des vitesses autorisées sur certains axes du territoire du PPA (A709, A9...) • Mesure 2 : identifier les axes sur lesquels il y aurait un intérêt à abaisser la vitesse • Mesure 3 : si cela s'avère pertinent, proposer aux gestionnaires d'autoroutes une expérimentation (nouvelles limitations de vitesse, mesures des polluants...), • Mesure 4 : selon les résultats de l'étude, proposer de nouvelles limitations de vitesses sur ces axes.
Indicateurs de suivi de la mesure	Gains en émissions de NO ₂ et PM10
Objectifs chiffrés de la mesure	A définir
Eléments de coûts	20 k€
Financements/ Aides envisagés	Ministère MTE (BQA)
Echéancier de la mesure	Dès l'approbation du PPA
Fréquence de mise à jour des indicateurs	Annuelle
Nouvelle Action ou Engagée	Nouvelle

ACTION 7 : Accompagner les acteurs agricoles dans la prise en compte des enjeux de qualité de l'air

7.1 Continuer le projet de médiation Expo'Phyto	
Pilote de la mesure	Pays Cœur d'Hérault
Partenaires envisagés	ADEME ; DRAAF ; OFB ; ARS
Public(s) concerné(s)	Grand Public
Catégorie de la mesure	Volontaire
Description de la mesure	<p>Contexte : En 2020, dans le cadre du plan Ecophyto II+, la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Occitanie (DRAAF), associée à l'Agence Régionale de Santé (ARS) Occitanie et au SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, dans le cadre du Contrat local de Santé Cœur d'Hérault, a initié une démarche, baptisée Expo'Phyto, destinée à mieux comprendre comment agir localement pour réduire l'exposition des personnes aux pesticides.</p> <p>Au cours d'une première étape, une trentaine de personnes qui résident et/ou travaillent sur le territoire ont été écoutées, dans le cadre d'une procédure d'audit patrimonial.</p> <p>En 2022 a été lancée la deuxième étape, à travers des séminaires de rencontre active, par famille d'acteurs (Élus, Agriculteurs, Acteurs économiques et institutionnels). Il apparaît de cette démarche que la question de l'exposition aux pesticides est un sujet vécu comme problématique et stratégique par les acteurs, et que sa prise en charge active est une des conditions pour permettre de penser l'avenir de la viticulture dans le territoire.</p> <p>Objectifs de la mesure : Le Pays Cœur d'Hérault souhaite poursuivre son engagement dans le projet Expo'Phyto, pour aboutir à un plan d'actions clair et intégré au Projet Alimentaire Territorial et au Contrat Local de Santé du Cœur d'Hérault (1er semestre 2024).</p>
Indicateurs de suivi de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation des acteurs au cours des échanges • Diffusion du document de communication associé
Objectifs chiffrés de la mesure	Expérimentation territoriale à définir dans le cadre de la démarche de médiation
Éléments de coûts	68 000 € TTC
Financements/ envisagés	<p>Aides</p> <p>Projet Lauréat de l'Appel à projet « Aide à l'action des collectivités territoriales en faveur de la qualité de l'air » de l'ADEME (70%) Plan de Relance (18%) Autofinancement (12%)</p>
Echéancier de la mesure	2024
Fréquence de mise à jour des indicateurs	Annuelle
Nouvelle Action ou Engagée	Engagée

7.2 Renforcer l'accompagnement technique des agriculteurs

Pilote de la mesure	Pays de l'Or Agglomération Service espaces naturels et agroenvironnement
Partenaires envisagés	-
Public(s) concerné(s)	Agriculteurs opérant sur le territoire du Pays de l'Or
Catégorie de la mesure	Volontaire
Description de la mesure	<p>Accompagnement, technique individuel et collectif (notamment, agroécologie, multi enjeux, biodiversité, qualité de l'air et de l'eau, informations sur les financements mais de manière limitée)</p> <p>Cette mesure vise à accompagner les agriculteurs dans la transformation écologique de leur exploitation :</p> <p>Recensement des pratiques innovantes et mise en réseau des agriculteurs de la plaine</p> <p>Visite collective d'exploitation, formation, intervention d'experts, appui au pilotage</p> <p>Appui au développement de l'éco Pâturage, de l'agroforesterie, des pratiques de l'agriculture de conservation des sols, etc.</p>
Indicateurs de suivi de la mesure	50 agriculteurs accompagnés par an soit la totalité des 200 agriculteurs du territoire au terme du plan d'actions
Objectifs chiffrés de la mesure	50 agriculteurs font évoluer leurs pratiques, soit 1/4 des agriculteurs du territoire
Éléments de coûts	100 000 euros / an
Financements/ Aides envisagées	Agence de l'eau, région
Echéancier de la mesure	A partir de 2024, renouvelée chaque année pendant les 5 ans du plan d'action
Fréquence de mise à jour des indicateurs	Annuelle
Nouvelle Action ou Engagée	Engagée

ACTION 8 : Réduire les émissions de poussières des activités des chantiers, du BTP, des industries et du transport de matières pulvérulentes

8.1 Réduire les émissions de poussières des activités de chantiers, du BTP et des industries	
Pilote de la mesure	DREAL Occitanie
Partenaires envisagés	Collectivités locales, Fédération du Bâtiment Hérault, CCI, UNICEM
Public(s) concerné(s)	Industries et chantiers (construction, rénovation, démolition, etc.)
Catégorie de la mesure	Réglementaire
Description de la mesure	<p>L'action se décompose en deux sous-sections :</p> <p><u>Secteur de l'industrie :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Mesure 1 (pour tout type d'ICPE) : Lors des inspections, renforcer la sensibilisation des exploitants d'installations classées sur les émissions de poussières et de particules, insister sur les actions à mettre en œuvre pour limiter les envols (arrosage, précautions à prendre en période de temps sec, bâchage, etc) et s'assurer du respect des prescriptions relatives aux poussières • Mesure 2 (ICPE soumises à autorisation) : Lors de la création ou de la modification d'arrêtés préfectoraux, prescrire ou s'assurer de l'existence de prescriptions adaptées pour lutter contre les émissions de poussières/particules <p><u>Secteur des activités de chantiers et du BTP :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Mesure 1 : Diffuser et promouvoir la charte « Chantiers propres » auprès des acteurs publics et privés. • Mesure 2 : Proposer aux Maîtres d'Ouvrages que le respect de cette Charte soit une condition systématique d'attribution d'un Marché Public.
Indicateurs de suivi de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'inspections ICPE traitant des émissions atmosphériques • Nombre d'installations classées relevant des activités de chantiers, BTP ou transport de matières pulvérulentes • Nombre d'installations encadrées par un arrêté préfectoral ICPE prescrivant des mesures sur les poussières • Nombre d'adhésions à la charte Environnement de l'UNICEM
Objectifs chiffrés de la mesure	-
Éléments de coûts	-
Financements/ Aides envisagés	-
Echéancier de la mesure	Dès l'approbation du PPA
Fréquence de mise à jour des indicateurs	Annuelle
Nouvelle Action ou Engagée	Nouvelle

ACTION 9 : Renforcer les actions de contrôles des ICPE fortement émettrices de COV

9.1 Renforcer les actions de contrôles des ICPE fortement émettrices de COV	
Pilote de la mesure	DREAL Occitanie
Partenaires envisagés	Sans objet
Public(s) concerné(s)	Installations classées émettrices de COV
Catégorie de la mesure	Réglementaire
Description de la mesure	<p>L'action consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none">• Mesure 1 : inventorier les ICPE fortement émettrices de COV dans le périmètre du PPA• Mesure 2 : établir un plan de contrôle, proportionné aux enjeux, concernant le respect des dispositions réglementaires relatives aux COV pour les ICPE concernées situées dans le périmètre du PPA• Mesure 3 : réaliser les contrôles prévus
Indicateurs de suivi de la mesure	<ul style="list-style-type: none">• Nombre d'installations émettrices de COV dans le périmètre du PPA• Etablissement du plan de contrôle• Nombre de contrôles réalisés concernant les émissions de COV
Objectifs chiffrés de la mesure	A définir
Éléments de coûts	Sans objet
Financements/ Aides envisagés	Sans objet
Echéancier de la mesure	Dès l'approbation du PPA
Fréquence de mise à jour des indicateurs	Annuelle
Nouvelle Action ou Engagée	Nouvelle

ACTION 10 : Inciter au remplacement du parc des foyers ouverts et appareils anciens à l'échelle du périmètre du PPA

10.1 Réaliser une étude de préfiguration d'un fond air bois	
Pilote de la mesure	Pays Cœur d'Hérault
Partenaires envisagés	ADEME ; CC de la Vallée de l'Hérault, CC du Clermontois, CC du Lodévois & Larzac
Public(s) concerné(s)	Grand Public
Catégorie de la mesure	Volontaire
Description de la mesure	<p><u>Contexte :</u> Le PCAET du Cœur d'Hérault comprend une action « Favoriser l'usage du bois et de ses qualités de substitutions en étudiant systématiquement la solution bois-énergie au moment du remplacement des vieilles chaudières au fioul et au gaz ». A ce jour, seule des actions de promotion du bois énergie ont été réalisées à l'échelle cœur d'Hérault.</p> <p><u>Objectifs de la mesure :</u> Le Pays Cœur d'Hérault souhaite à présent porter une étude de préfiguration, pour la mise en place d'un fonds Air-bois. L'étude sera réalisée à l'échelle du Pays Cœur d'Hérault. A noter que seule la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault est éligible à la mise en place d'un fonds Air-Bois soutenu financièrement par l'ADEME.</p>
Indicateurs de suivi de la mesure	<p>Dans le cas où la mise en place du fonds est validée suite à l'étude de préfiguration) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre et type d'actions vers les particuliers • Nombre de particuliers touchés • Nombre d'appareils remplacés
Objectifs chiffrés de la mesure	A définir dans le cadre de l'étude de préfiguration
Éléments de coûts	Étude de préfiguration : 40 000 € à 60 000 € HT Fonds Air-Bois : A définir
Financements/ Aides envisagés	Appel à projet fonds Air Bois de l'ADEME et autofinancement
Echéancier de la mesure	Étude de préfiguration : 2024 Fonds air bois : A définir
Fréquence de mise à jour des indicateurs	Annuelle
Nouvelle Action ou Engagée	Nouvelle

10.2 Mobiliser le Fonds Air-Bois pour mener une étude sur les équipements de chauffage des logements sur les EPCI voisins de la Métropole (développer la connaissance sur le parc des foyers ouverts sur le périmètre du PPA)

Pilote de la mesure	CC des Cévennes Gangeoises et Suménoises
Partenaires envisagés	Cabinet d'étude Qualitest
Public(s) concerné(s)	-
Catégorie de la mesure	Volontaire
Description de la mesure	Étude de préfiguration d'un fonds air-bois, réalisée de mi-janvier à mi-février 2024, en vue d'une éventuelle mise en place d'un fonds d'aide. Améliorer la connaissance des moyens de chauffage sur le territoire et travailler sur la gestion des déchets verts émetteurs de particules fines
Indicateurs de suivi de la mesure	Nb d'enquêtes téléphoniques réalisées
Objectifs chiffrés de la mesure	400 enquêtes téléphoniques réalisées
Éléments de coûts	-
Financements/ Aides envisagés	Éventuelle mise en place d'un fonds d'aide dont le budget resterait à déterminer
Echéancier de la mesure	-
Fréquence de mise à jour des indicateurs	Annuelle
Nouvelle Action ou Engagée	Nouvelle

10.3 Mettre en place un dispositif d'aides pour accompagner le remplacement des foyers ouverts (Fond Air-Bois, aides des collectivités et autres subventions...) intégrant une approche spécifique pour les ménages en situation de précarité énergétique	
Pilote de la mesure	CC des Cévennes Gangeoises et Suménoises
Partenaires envisagés	-
Public(s) concerné(s)	-
Catégorie de la mesure	Volontaire
Description de la mesure	Mise en place d'un dispositif d'aides pour accompagner le remplacement des foyers ouverts (Fond Air-Bois, aides des collectivités et autres subventions...) intégrant une approche spécifique pour les ménages en situation de précarité énergétique
Indicateurs de suivi de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> • Nb de foyers ouverts actuels • Nb de foyers ouverts remplacés
Objectifs chiffrés de la mesure	i.e. part attendue de foyers ouverts remplacés : 10 %
Éléments de coûts	-
Financements/ Aides envisagées	-
Echéancier de la mesure	-
Fréquence de mise à jour des indicateurs	Annuelle
Nouvelle Action ou Engagée	Engagée

10.4 Mettre en place un système de géothermie

Pilote de la mesure	Aéroport Montpellier Méditerranée
Partenaires envisagés	Région / ADEME
Public(s) concerné(s)	SA AMM (utilisateurs des aéro-gares)
Catégorie de la mesure	Volontaire
Description de la mesure	<p>Faire évoluer les chauffages et climatisations en intégrant un système de géothermie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Supprimer la chaudière fioul • Limiter la consommation de gaz • Supprimer les Tours Aéro Réfrigérantes. • Mettre en place un système de géothermie couplé à des PAC.
Indicateurs de suivi de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> • Conso de Gaz • Conso d'Électricité • Combustion de gaz évité • Gain en Carbone • Gain en Polluants <p>Données nécessaires pour le calcul des émissions par ATMO :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Volume de combustion de gaz évités via la mise en place de la géothermie : 25 000 m³
Objectifs chiffrés de la mesure	Réduire la consommation de 25 000 m ³ de gaz naturel. Acheter 100 % de biogaz pour notre consommation restante.
Éléments de coûts	Projet : 1 M€ dont 250 k€ de subvention Région et 250 k€ de subvention ADEME.
Financements/ Aides envisagés	Région : 250 k€ de subvention ADEME : 250 k€ de subvention
Echéancier de la mesure	2023 - 2024
Fréquence de mise à jour des indicateurs	Annuelle
Nouvelle Action ou Engagée	Engagée

ACTION 11 : Étudier l'impact et la possibilité d'interdire l'usage des foyers ouverts dans les zones urbaines du périmètre du PPA

11.1 Étudier l'impact et la possibilité d'interdire l'usage des foyers ouverts dans les zones urbaines du périmètre du PPA à l'horizon 2030	
Pilote de la mesure	DREAL Occitanie
Partenaires envisagés	Collectivités locales, ATMO Occitanie, ADEME
Public(s) concerné(s)	Tous publics
Catégorie de la mesure	Volontaire
Description de la mesure	<p>L'article 186 de la loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, prévoit que le préfet prenne les mesures nécessaires pour améliorer la performance énergétique du parc d'appareils de chauffage au bois et atteindre une réduction de 50 % des émissions de particules fines PM2,5 issues de la combustion du bois à l'horizon 2030 par rapport à la référence de 2020. Cette disposition s'applique aux territoires disposant d'un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) et concerne ainsi l'agglomération de Montpellier.</p> <p>Aussi, une étude sur le chauffage au bois sur le territoire de 3M est en cours de réalisation, laquelle sera complétée par d'autres études sur les territoires voisins, ainsi que par celle de l'ADEME.</p> <p>Elles permettront de connaître les pratiques de chauffage sur le territoire du PPA, et notamment d'identifier les types d'appareils utilisés, leur âge, les habitudes d'utilisation de ces appareils (entretien, provenance bois, stockage, consommation...).</p> <p>Ces études permettront aussi d'identifier les zones de trop fortes émissions des polluants particuliers (PM2,5 et PM10) et de déterminer ainsi les secteurs géographiques à enjeu.</p> <p>Si ces études font état d'un enjeu important autour du thème du chauffage au bois, des mesures d'interdiction ponctuelle (lors des épisodes de pollution) ou permanente, pourraient être prises afin de réduire les émissions de PM2,5 et PM10, et atteindre les objectifs inscrits dans la loi Climat et Résilience.</p> <p>L'action consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mesure 1 : identifier et localiser les dispositifs utilisant les foyers ouverts comme mode de chauffage sur le territoire du PPA et évaluer les émissions de particules émises • Mesure 2 : selon les résultats de la mesure 1, définir des secteurs concernés par une éventuelle interdiction (ponctuelle ou permanente)

11.1 Étudier l'impact et la possibilité d'interdire l'usage des foyers ouverts dans les zones urbaines du périmètre du PPA à l'horizon 2030

Indicateurs de suivi de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> • Détermination de la répartition des foyers ouverts • Prise d'un arrêté d'interdiction (ponctuelle ou permanente)
Objectifs chiffrés de la mesure	Sans objet
Éléments de coûts	Études : 150 k€ (minimum)
Financements/ Aides envisagées	Sans objet
Echéancier de la mesure	Dès l'approbation du PPA
Fréquence de mise à jour des indicateurs	Annuelle
Nouvelle Action ou Engagée	Nouvelle

ACTION 12 : Faciliter la rénovation énergétique des logements

12.1 Suivre les actions du guichet unique de la rénovation énergétique (GURE)	
Pilote de la mesure	Pays Cœur d'Hérault
Partenaires envisagés	Association GEFOSAT ; Région Occitanie
Public(s) concerné(s)	Grand Public
Catégorie de la mesure	Volontaire
Description de la mesure	<p><u>Contexte :</u> Le guichet unique déployé sur 5 EPCI par l'association Gefosat depuis 2021 a vocation à être la porte d'entrée du service public de la rénovation énergétique pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Orienter et accompagner les ménages vers le parcours d'accompagnement adapté à leur situation • Animer la dynamique locale de la rénovation énergétique <p>Sur la vallée de l'Hérault, le guichet unique réalise environ 380 prises de contact dont 130 accompagnements personnalisés par an.</p> <p><u>Objectifs de la mesure :</u> Poursuivre l'engagement du Pays Cœur d'Hérault avec l'association GEFOSAT en charge du GURE.</p>
Indicateurs de suivi de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de rendez-vous conseil personnalisé • Nombre de premier contact
Objectifs chiffrés de la mesure	Pas d'engagement chiffré
Éléments de coûts	6 000 euros HT
Financements/ Aides envisagées	-
Echéancier de la mesure	2021-2028
Fréquence de mise à jour des indicateurs	Annuelle
Nouvelle Action ou Engagée	Engagée

12.2 Inciter à améliorer la performance énergétique des logements tout en réduisant les impacts sur la qualité de l'air : PIG Rénovissime

Pilote de la mesure	CC de la Vallée de l'Hérault
Partenaires envisagés	ANAH/DÉPARTEMENT/CAF
Public(s) concerné(s)	-
Catégorie de la mesure	Volontaire
Description de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> • Lutter contre l'habitat insalubre et indigne, • Traiter et augmenter la fonctionnalité des centres anciens, • Répondre aux attentes sociales en termes d'habitabilité, • Lutter contre la précarité énergétique, • Adapter les logements aux besoins des personnes, pour améliorer leur autonomie, • Concourir à une gestion durable des ressources, • Développer l'offre sociale des logements.
Indicateurs de suivi de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> • Estimation du nb de potentiellement logements concernés (antérieur à 1949, étiquette F ou G) • Nb de logements rénovés • Nombre de Kwatt économisés grâce aux travaux
Objectifs chiffrés de la mesure	2024-2026 : 156 logements rénovés au titre de la lutte contre la précarité énergétique
Éléments de coûts	-
Financements/ Aides envisagés	Aides aux travaux (global, tous financeurs) : 5 497 149 € Ingénierie : 468 738 €
Echéancier de la mesure	Démarrage 1er trimestre 2024 Période 2024-2026
Fréquence de mise à jour des indicateurs	Annuelle
Nouvelle Action ou Engagée	Engagée

12.3 Aider aux travaux de rénovation énergétique

Pilote de la mesure	Conseil départemental de l'Hérault et National de l'habitat (Anah)
Partenaires envisagés	EPCI dont POA, CARSAT, Fondation Abbé Pierre, Action Logement
Public(s) concerné(s)	Propriétaire occupant et bailleur
Catégorie de la mesure	Volontaire
Description de la mesure	<p>Deux volets de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement des ménages aux revenus modestes et très modestes dans le montage de leur dossier de demande auprès de l'Anah pour une aide financière visant à réduire les consommations d'énergie • Aide aux travaux en compléments des subventions de l'Anah, du CD34, des caisses de retraite, Action Logement ou la fondation Abbé Pierre, CAF
Indicateurs de suivi de la mesure	Nombre de dossiers subventionnés et déposés par an, type de travaux, coûts des travaux, étiquettes énergétiques des logements rénovés via le PIG, nombre de logement sortie de la catégorie passoires énergétiques
Objectifs chiffrés de la mesure	Rénovation de 34 logements / an dont 28 Propriétaires occupants et 6 propriétaires bailleurs Objectifs revus en 2024
Eléments de coûts	18 615 euros / an sur le volet animation 30 000 euros / an d'aides aux travaux (Part de financement POA uniquement)
Financements/ Aides envisagées	Aide de la Région dans le cadre du programme SARE
Echéancier de la mesure	Convention 2021 – 2023 SARE prolongée en 2024
Fréquence de mise à jour des indicateurs	Annuelle
Nouvelle Action ou Engagée	Engagée

12.4 Guichet Unique de la Rénovation Énergétique

Pilote de la mesure	Agglomération du Pays de l'Or et Association Géfosat
Partenaires envisagés	Région
Public(s) concerné(s)	Propriétaire occupant et bailleur, locataire
Catégorie de la mesure	Volontaire
Description de la mesure	<p>Mise en place d'un conseil gratuit, neutre et personnalisé pour tout habitant du territoire, souhaitant réaliser des économies d'énergie.</p> <p>Le conseiller France Renov' est ainsi amené à donner des informations sur les aides existantes et à orienter le particulier vers les travaux les plus adaptés.</p> <p>Des permanences physique et téléphoniques sont organisées par le conseiller France Renov sur les antennes de Manguio et La Grande Motte.</p> <p>Des temps d'animation sont aussi organisés. Durant l'année 2023, 2 ateliers éco gestes et une conférence sur les énergies solaire photovoltaïques ont été ouverts au public...</p>
Indicateurs de suivi de la mesure	<p>Nombre d'actes A1 (information de 1er niveau), actes A2 (rdv personnalisé), d'audits énergétiques, de dossier ayant abouti à la réalisation de travaux,</p> <p>Nombre de CEE et d'aides "Ma Prim' Renov'" mobilisés.</p>
Objectifs chiffrés de la mesure	<p>Aucun objectif chiffré actuellement. A l'avenir, il est envisagé de reprendre les objectifs chiffrés du PCAET soit : de 2020 à 2030, rénover 7392 logements soit 672 par an au niveau BBC rénovation ou avec un gain d'économie d'énergie après travaux d'au moins 35%, répartis de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Propriétaires occupants : 426 logements rénovés/an • Propriétaires bailleurs : 246 logements rénovés/an
Éléments de coûts	10 000 euros
Financements/ Aides envisagées	Aide de la Région dans le cadre du programme SARE
Echéancier de la mesure	Convention 2021-2023 SARE prolongée en 2024
Fréquence de mise à jour des indicateurs	Annuelle
Nouvelle Action ou Engagée	Engagée

12.5 Inciter à la réalisation de bouquet de travaux permettant d'améliorer la performance énergétique des logements tout en réduisant les impacts sur la qualité de l'air	
Pilote de la mesure	CC des Cévennes Gangeoises et Suménoises
Partenaires envisagés	-
Public(s) concerné(s)	-
Catégorie de la mesure	Volontaire
Description de la mesure	Accompagner les administrés dans l'amélioration de la performance énergétique de leur logement
Indicateurs de suivi de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de logements sur le périmètre PPA • Nb de logements concernés • Nb de logements rénovés
Objectifs chiffrés de la mesure	i.e. part attendue de logements rénovés : 10 % des logements concernés
Eléments de coûts	-
Financements/ Aides envisagées	-
Echéancier de la mesure	-
Fréquence de mise à jour des indicateurs	Annuelle
Nouvelle Action ou Engagée	Nouvelle

12.6 Rénover des bâtiments et infrastructures publiques dans leur dimension énergétique et accessibilité

Pilote de la mesure	CA Lunel Agglo
Partenaires envisagés	
Public(s) concerné(s)	Communes du territoire de la CA Lunel Agglo
Catégorie de la mesure	Volontaire
Description de la mesure	L'objectif est d'inciter et de soutenir les communes afin de réduire l'empreinte énergétique des bâtiments publics et moderniser les lieux de vie collectifs au bénéfice des usagers et des agents, dans le respect des contraintes réglementaires en matière d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap.
Indicateurs de suivi de la mesure	Nombre de dossiers déposés
Objectifs chiffrés de la mesure	Pas d'objectif chiffré.
Éléments de coûts	150 000€
Financements/ Aides envisagées	Aucun
Echéancier de la mesure	Année 2024. Reconductible
Fréquence de mise à jour des indicateurs	Annuelle
Nouvelle Action ou Engagée	Engagée

12.7 Rénover des bâtiments CA Lunel Agglo

Pilote de la mesure	CA Lunel Agglo
Partenaires envisagés	Bureau d'études
Public(s) concerné(s)	Communauté d'Agglomération Lunel Agglo
Catégorie de la mesure	Volontaire
Description de la mesure	Rénovation énergétique des bâtiments de la CA Lunel : isolation, consommation, modernisation des équipements.
Indicateurs de suivi de la mesure	Suivi de la consommation des bâtiments
Objectifs chiffrés de la mesure	-
Éléments de coûts	Pas d'enveloppe précise
Financements/ Aides envisagés	Aucun
Echéancier de la mesure	Sur plusieurs années
Fréquence de mise à jour des indicateurs	Annuelle
Nouvelle Action ou Engagée	Nouvelle

12.8 Rénover énergétiquement les bâtiments

Pilote de la mesure	CA Lunel Agglo
Partenaires envisagés	GEFOSAT, ANAH
Public(s) concerné(s)	Tout public ayant un projet de rénovation énergétique
Catégorie de la mesure	Volontaire
Description de la mesure	Adhésion au guichet unique de la rénovation (Gefosat) et au PIG (Anah) visant à accompagner les ménages dans leur projet de rénovation énergétique.
Indicateurs de suivi de la mesure	Nombre d'appels et nombre de rendez-vous réalisés durant les permanences
Objectifs chiffrés de la mesure	Répondre aux demandes des usagers
Éléments de coûts	Coût annuel du dispositif 5 700 €. Pour 2024, il est proposé d'augmenter la participation à hauteur de 9 500 €
Financements/ Aides envisagées	Aucun
Echéancier de la mesure	Reconduit pour l'année 2024
Fréquence de mise à jour des indicateurs	Annuelle
Nouvelle Action ou Engagée	Engagée

ACTION 13 : Accompagner le développement d'une filière bois énergie locale

13.1 Accompagner la structuration de la filière bois pour développer une filière locale et de qualité	
Pilote de la mesure	ADEME
Partenaires envisagés	Collectivités locales, Région, DRAAF, DREAL, Département de l'Hérault, interprofession FIBOIS, mission départementale d'animation chaleur renouvelable, opérateur du contrat chaleur renouvelable territorial, Montpellier Méditerranée Métropole, SERM, collectivités forestières d'Occitanie, CRPF
Public(s) concerné(s)	Collectivités locales, propriétaires forestiers, entreprises de la sylviculture, entreprises de la transformation du bois, organismes de recherche
Catégorie de la mesure	Volontaire
Description de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner l'émergence, puis la réalisation et le fonctionnement de projets de chaufferies bois de qualité (dimensionnement, exploitation, maintenance, ...), par la mission chaleur renouvelable et/ou l'opérateur du contrat chaleur renouvelable territorial ; • Inciter les maîtres d'ouvrage des installations bois énergie les plus importantes, en milieu urbain, à réaliser des études de dispersion des rejets atmosphériques de leur installation, • Accompagner le développement d'une filière d'approvisionnement en bois énergie de qualité, via la mission chaleur renouvelable et/ou l'opérateur du contrat chaleur renouvelable territorial, et/ou l'interprofession FIBOIS : démarche régionale de qualité combustible et service Qbéo, démarche de certification CBQ+... • Concernant la ressource, les actions auront pour objectif de disposer d'une ressource locale sécurisée et exploitée selon les règles d'usage (respect de la multifonctionnalité des usages de la forêt, respect de la hiérarchie des usages, notamment), afin de contribuer à une filière bois énergie de qualité : <ul style="list-style-type: none"> • Animation de l'ensemble des acteurs, notamment professionnels (par l'interprofession FIBOIS), propriétaires forestiers (par le CRPF), communes (par les collectivités forestières), etc ... ; • Accompagnement des propriétaires forestiers pour la préservation et l'amélioration de la qualité et de la durabilité des peuplements forestiers (notamment via l'AAP « renouvellement forestier », porté par l'ADEME dans le cadre de France 2030, dont l'objectif est de renouveler les forêts vulnérables face au changement climatique et d'en renforcer la résilience) ; • Accompagnement des entreprises d'exploitation forestière ou de sylviculture pour mettre en place des démarches collectives, ou investir dans des équipements

13.1 Accompagner la structuration de la filière bois pour développer une filière locale et de qualité

	<p>plus performants (notamment via l'AAP ESPR porté par l'ADEME dans le cadre de France 2030) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement des entreprises de 1ère transformation du bois dans la modernisation des lignes de production, notamment par le développement du séchage du bois, en optimisant l'efficacité matière et la performance énergétique des installations.
Indicateurs de suivi de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'entreprises engagés dans des démarches de qualité combustible et service ou certifiées • Nombre d'entreprises accompagnées via des AAP nationaux ou régionaux
Objectifs chiffrés de la mesure	Objectifs de Montpellier Méditerranée Métropole (cf. Schéma Directeur des Énergies) : augmenter la part de bois énergie dans la consommation énergétique de 195 GWh en 2019 à 353 GWh en 2030
Éléments de coûts	-
Financements/ Aides envisagées	-
Echéancier de la mesure	-
Fréquence de mise à jour des indicateurs	Annuelle
Nouvelle Action ou Engagée	Nouvelle

ACTION 14 : Réaffirmer l'interdiction de brûlage à l'air libre des déchets verts

14.1 Réaffirmer l'interdiction de brûlage à l'air libre des déchets verts	
Pilote de la mesure	DREAL Occitanie
Partenaires envisagés	DDTM, Collectivités locales, Forces de l'ordre, SDIS
Public(s) concerné(s)	Particuliers, Professionnels, Collectivités locales
Catégorie de la mesure	Réglementaire
Description de la mesure	<p>L'action consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mesure 1 : Réactualiser la plaquette « déchets verts » élaborée en 2019, et rappeler l'interdiction du brûlage des déchets verts (quelle que soit leur origine) aux communes du périmètre PPA ainsi qu'aux services de police/gendarmerie et services d'incendie. • Mesure 2 : Renforcer les actions d'information et de prévention pour les particuliers et les professionnels • Mesure 3 : Promouvoir les modes de valorisation des déchets verts (mise en place de broyeurs collectifs, unités de compostage ou de méthanisation, valorisation sous forme de plaquette de bois, ...).
Indicateurs de suivi de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'infractions relevées • Evolution du nombre de déchets verts collectés en déchetteries
Objectifs chiffrés de la mesure	A définir
Éléments de coûts	Réalisation de la plaquette « déchets verts » (2 k€)
Financements/ Aides envisagées	Ministère MTE (BQA)
Echéancier de la mesure	Dès l'approbation du PPA
Fréquence de mise à jour des indicateurs	Annuelle
Nouvelle Action ou Engagée	Nouvelle

14.2 Aider au broyage à domicile des végétaux

Pilote de la mesure	Pays de l'Or Agglomération
Partenaires envisagés	Le Syndicat Mixte « Entre Pic et Étang » pour le soutien à la location ou l'achat d'un broyeur
Public(s) concerné(s)	Sur le territoire du pays de l'Or : <ul style="list-style-type: none"> • Les habitats individuels et collectifs (uniquement dans le cas des rez-de-jardin) • Les propriétaires et locataires • Les habitants permanents et saisonniers
Catégorie de la mesure	Volontaire
Description de la mesure	<p>L'agglomération du Pays de l'Or a fait l'acquisition d'un broyeur de végétaux semi professionnel afin de pouvoir broyer les végétaux des particuliers gratuitement et directement à leur domicile.</p> <p>Une action mise en place pour permettre de transformer les résidus des végétaux en ressources pour les sols et éviter les déplacements et apport en centre de valorisation.</p> <p>Lors de l'intervention de broyage à domicile, une formation gratuite aux différentes techniques de jardinage écologique est dispensée.</p> <p>Les usagers ont droit à trois interventions de broyage de végétaux à domicile par an.</p> <p>S'il ne souhaite pas conserver les végétaux, broyer chez eux, ces derniers permettront d'alimenter les bacs de matières sèches des arts de compostage partagés du territoire.</p>
Indicateurs de suivi de la mesure	<p>Un tableau de suivi est réalisé avec les indicateurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de bénéficiaires • Nombre de m3 broyés • Durée de la sensibilisation • Évacuation du broyat : oui, non, quantité • Lieu d'évacuation
Objectifs chiffrés de la mesure	Les objectifs de cette opération sont une réduction de 5% par an du tonnage de végétaux apportés en déchetterie
Éléments de coûts	Marché de 40 000€ (à renouveler avec des montants plus importants mais non définis pour l'instant)
Financements/ Aides envisagées	-
Echéancier de la mesure	Pas d'échéancier
Fréquence de mise à jour des indicateurs	Annuelle
Nouvelle Action ou Engagée	Engagée

ACTION 15 : Poursuivre la communication et la sensibilisation sur la gestion à la source des déchets verts et des biodéchets

15.1 Réaliser des actions de sensibilisation au tri à la source des biodéchets	
Pilote de la mesure	CC Vallée de l'Hérault
Partenaires envisagés	Le Syndicat Centre Hérault, l'Ademe
Public(s) concerné(s)	Les usagers et les communes membres
Catégorie de la mesure	Volontaire
Description de la mesure	<p>Lancement du nouveau Plan Déchets objectif 120 kg</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuite du déploiement des point d'apports contrôlés en bio déchets dans les cœurs de village • Lancement d'une campagne de communication sur le tri en parallèle de la modification des circuits et modes de collecte • Communication renforcée autour du dépôt des déchets verts en déchetterie et non dans le bac de bio déchet • Distribution de composteurs individuels et partagés • Travail sur une accessibilité du compost produit sur la plateforme de compostage par les usagers • Maintien de distribution gratuite de bio seau ajouré et de sacs bio dégradables
Indicateurs de suivi de la mesure	<p>L'évolution du tonnage des bio déchets : suivi mensuel sur la plateforme de compostage)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les caractérisations sur la plateforme de compostage (part des déchets verts dans le bac vert) • Caractérisation ISDND : évolution de la part des bio déchets dans le résiduel • Nombre de composteur distribué • Nombre de sacs bio dégradable distribué • Nombre de bio seau distribué
Objectifs chiffrés de la mesure	-
Éléments de coûts	-
Financements/ Aides envisagées	-
Echéancier de la mesure	2030
Fréquence de mise à jour des indicateurs	Annuelle
Nouvelle Action ou Engagée	Engagée

ACTION 16 : Renforcer la prise en compte de la qualité de l'air dans les documents d'urbanisme

16.1 Accompagner les collectivités en matière de planification territoriale et d'Urbanisme	
Pilote de la mesure	Conseil départemental de l'Hérault
Partenaires envisagés	Les correspondants urbanisme du département
Public(s) concerné(s)	Communes ; EPCI ; SCOT
Catégorie de la mesure	Volontaire
Description de la mesure	<p>Le département de l'Hérault est une Personne Publique Associée (PPA). Par son avis il concourt à améliorer la qualité des documents d'urbanisme. Plus de qualité urbaine, c'est lutter contre les gaz à effet de serre et nous adapter collectivement au changement climatique. Le département développe également des outils qui renforcent cette prise de conscience grâce aux notes d'enjeux, d'informations et de conseils, transmises dès la prescription des documents aux PPA.</p> <p>Les Orientations Départementales d'Aménagement et d'Urbanisme permettent quant à elles un apport méthodologique et informatif sur les politiques départementales.</p> <p>Le département apporte également un soutien financier aux collectivités territoriales, grâce au dispositif «études urbaines», permettant d'améliorer la qualité des documents d'urbanisme, notamment dans les domaines urbains, de mobilité, de foncier, de paysage ...</p> <p>En complément, le département de l'Hérault, grâce à son agence technique « Hérault Ingénierie », accompagne les collectivités dans la réalisation de leurs documents d'urbanisme, sur le plan technique et méthodologique avec un soutien en ingénierie.</p>
Indicateurs de suivi de la mesure	Nombre de productions annuelles
Objectifs chiffrés de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> • 3 notes d'enjeux par an • 50 avis PPA par an • 2 communes suivies • 3 ODAU actualisées • 4 études urbaines
Eléments de coûts	Agents départementaux et Hérault Ingénierie (fonctionnement)
Financements/ Aides envisagées	Aucun financement direct mais aide financière auprès des communes et EPCI en matière d'étude urbaine
Echéancier de la mesure	Non
Fréquence de mise à jour des indicateurs	Annuelle
Nouvelle Action ou Engagée	Nouvelle

16.1 Accompagner les collectivités en matière de planification territoriale et d'Urbanisme

16.2 Renforcer la prise en compte de la qualité de l'air dans les documents d'urbanisme

Pilote de la mesure	DREAL Occitanie
Partenaires envisagés	Collectivités locales, ATMO Occitanie, ADEME, ARS
Public(s) concerné(s)	Collectivités
Catégorie de la mesure	Volontaire
Description de la mesure	<p>L'action consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mesure 1 : former les collectivités à la prise en compte des enjeux de la qualité de l'air dans les stratégies locales : organisation d'une formation continue sur la qualité de l'air à destination des élus et techniciens. • Mesure 2 : informer les collectivités sur l'état de la qualité de l'air : <ul style="list-style-type: none"> • Modélisation de la qualité de l'air sur le territoire et ses évolutions en fonction des projets envisagés pour identifier les zones sensibles, • Définition d'une cartographie dynamique des secteurs exposés aux pollutions atmosphériques en s'inspirant des plans de prévention des risques. Cette cartographie basée sur une modélisation du territoire actuel et des dynamiques projetées devra être actualisée pour en faire un véritable outil d'accompagnement de l'aménagement du territoire.
Indicateurs de suivi de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'agents/élus formés • Nombre de cartes produites
Objectifs chiffrés de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> • 24 agents/élus formés par an • 6 cartes produites par an
Eléments de coûts	Sans objet
Financements/ Aides envisagées	Sans objet
Echéancier de la mesure	Dès l'approbation du PPA
Fréquence de mise à jour des indicateurs	Annuelle
Nouvelle Action ou Engagée	Nouvelle

16.3 Intégrer les enjeux de qualité de l'air du PPA dans le Plan Climat Air Énergie Territorial

Pilote de la mesure	CA Lunel Agglo
Partenaires envisagés	Bureau d'étude, EPCI voisines, partenaires institutionnels, associations...
Public(s) concerné(s)	Usagers, entreprises, établissements publics.
Catégorie de la mesure	Réglementaire
Description de la mesure	Finaliser le PCAET du territoire Lunel Agglo en tenant compte des enjeux de la révision du PPA.
Indicateurs de suivi de la mesure	A déterminer
Objectifs chiffrés de la mesure	A déterminer lors de la finalisation du PCAET
Éléments de coûts	Enveloppe d'environ 50 000€
Financements/ Aides envisagées	A déterminer
Echéancier de la mesure	2024-2025 + suivi de la démarche
Fréquence de mise à jour des indicateurs	Annuelle
Nouvelle Action ou Engagée	Engagée

ACTION 17 : Construire une stratégie de communication partagée, coordonnée à l'ensemble du périmètre du PPA

17.1 Construire une stratégie de communication partagée, coordonnée à l'ensemble du périmètre du PPA	
Pilote de la mesure	DREAL Occitanie
Partenaires envisagés	Tous partenaires locaux
Public(s) concerné(s)	Tous publics
Catégorie de la mesure	Volontaire
Description de la mesure	Le code de l'environnement reconnaît le droit à chaque citoyen de respirer un air de bonne qualité. Pour cela, des plans de protection de l'atmosphère sont élaborés sur un certain nombre de territoires. L'action consiste ainsi à définir une stratégie de communication pour le déploiement du PPA et des actions associées autour de la qualité de l'air (internet, lettres d'information, journée nationale de la qualité de l'air,...)
Indicateurs de suivi de la mesure	Nombre d'actions de communication
Objectifs chiffrés de la mesure	A définir
Éléments de coûts	Sans objet
Financements/ Aides envisagés	Sans objet
Echéancier de la mesure	Dès l'approbation du PPA
Fréquence de mise à jour des indicateurs	Annuelle
Nouvelle Action ou Engagée	Nouvelle

17.2 Pérenniser des actions autour de la semaine de la mobilité

Pilote de la mesure	Aéroport Montpellier Méditerranée
Partenaires envisagés	Pays de l'Or Agglomération (POA) / Hérault Transport / ATMO Occitanie / Chambre de Commerce et d'Industrie de Montpellier / Vélo Pays de l'Or
Public(s) concerné(s)	Salariés et étudiants de la plateforme aéroportuaire.
Catégorie de la mesure	Volontaire
Description de la mesure	Mettre en place de façon récurrente des animations et de la sensibilisation autour de la semaine de la mobilité : <ul style="list-style-type: none"> • Course solidaire • Prêts de vélos prêtés par le département • Concours • Fresque de la mobilité • Exposition sur la qualité de l'Air (ATMO)
Indicateurs de suivi de la mesure	Nombre de participants
Objectifs chiffrés de la mesure	200 participants
Éléments de coûts	5 000 – 10 000 euros
Financements/ Aides envisagés	Prêts des vélos + lots par le département
Echéancier de la mesure	Récurrance à partir de 2024
Fréquence de mise à jour des indicateurs	Annuelle
Nouvelle Action ou Engagée	Engagée

ACTION 18 : Accompagner et encourager les actions d'éducation, d'information et de sensibilisation sur la qualité de l'air

18.1 Accompagner et encourager les actions d'éducation, d'information et de sensibilisation sur la qualité de l'air	
Pilote de la mesure	ARS
Partenaires envisagés	DREAL, ATMO, Collectivités
Public(s) concerné(s)	Divers publics (adultes, jeunes,...)
Catégorie de la mesure	Volontaire
Description de la mesure	<p>Le Code de l'Environnement (article L220-1) reconnaît le droit à chaque citoyen d'être informé sur la qualité de l'air qu'il respire. L'action consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mesure 1 : Sensibiliser à la qualité de l'air dans les établissements scolaires (ARS) : Cette action s'inscrit dans le cadre de la convention signée entre l'ARS et ATMO Occitanie pour la mise en place d'actions de sensibilisation à la qualité de l'air dans les établissements scolaires. Il s'agit d'un programme validé par le Rectorat : <ul style="list-style-type: none"> • développer des actions à destination de la cible « jeunes » : plans de déplacements mobilité scolaire, partenariats avec le Rectorat, etc. • mettre en place des mesures à destination des plus fragiles utilisant des mobilités actives, en particulier lors des épisodes de pollution • communiquer aux collectivités les coordonnées des associations formées afin qu'elles puissent être mobilisées par d'autres acteurs qu'ATMO et l'ARS. • Mesure 2 : Organiser la Journée Nationale de la Qualité de l'Air (DREAL) : à l'occasion de la JNQA, lancer un appel à projets et mobiliser les partenaires locaux (Collectivités locales, associations, CPIE, ...) pour organiser une ou plusieurs actions de sensibilisation à destination de différents publics (adultes, jeunes, scolaires, étudiants, ...).
Indicateurs de suivi de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'établissements scolaires sensibilisés • Nombre d'actions de sensibilisation par an
Objectifs chiffrés de la mesure	<p>Mesure 1 : 17 écoles et 30 collèges Mesure 2 : 15 actions</p>
Éléments de coûts	<p>Mesure 1 : 100 k€ / an pour l'Occitanie Mesure 2 : 40 k€ / an</p>
Financements/ Aides envisagées	<ul style="list-style-type: none"> • ARS • MTE (BQA)
Echéancier de la mesure	Dès l'approbation du PPA
Fréquence de mise à jour des indicateurs	Annuelle
Nouvelle Action ou Engagée	Nouvelle

18.2 Communiquer le bilan ATMO auprès des partenaires ATMO

Pilote de la mesure	Pays Cœur d'Hérault
Partenaires envisagés	ATMO, EPCI ; DREAL ; ARS
Public(s) concerné(s)	Partenaires institutionnels, grand public
Catégorie de la mesure	Volontaire
Description de la mesure	<p><u>Contexte :</u> Depuis 2019, le Pays Cœur d'Hérault conventionne avec ATMO Occitanie pour établir un suivi des objectifs du PCAET et un bilan sur la qualité de l'air en Cœur d'Hérault. Le Pays Cœur d'Hérault communique sur ces résultats auprès de ses partenaires</p> <p><u>Objectifs de la mesure :</u> Renforcer la communication sur la durée de vie de la convention ATMO (2023 – 2025) et viser la pérennisation de l'action.</p>
Indicateurs de suivi de la mesure	Personnes touchées par la communication
Objectifs chiffrés de la mesure	Sensibilisations des 77 communes et des 3 EPCI Communication grand public : 1 000 personnes touchées via la communication sur les réseaux sociaux.
Éléments de coûts	5300 € TTC /An (conventionnement avec ATMO) 500 à 1 000 / An (communication)
Financements/ Aides envisagés	Appel à Projet DREAL journée nationale de la qualité de l'Air.
Echéancier de la mesure	2023 – 2025
Fréquence de mise à jour des indicateurs	Annuelle
Nouvelle Action ou Engagée	Engagée

18.3 Communiquer et valoriser les actions réalisées concernant la mobilité et la qualité de l'air	
Pilote de la mesure	CC de la Vallée de l'Hérault
Partenaires envisagés	Collectivités, ADEME, Conseil départemental, Pays Cœur d'Hérault, Rézopouce, ATMO.
Public(s) concerné(s)	En fonction des types d'actions (habitants du territoire, touristes, interne, partenaires, ADEME, entreprises, acteurs socio-professionnels, partenaires associatifs)
Catégorie de la mesure	Volontaire
Description de la mesure	<p>Préparer les plans de communication des actions de sensibilisation et des services de mobilité, en lien étroit avec la cheffe de service, le service communication de la CCVH, le Pays Cœur d'Hérault et la Métropole de Montpellier,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer des outils et supports d'informations et de sensibilisation sur la Zone de Faibles Émissions en vigueur sur le territoire de la métropole de Montpellier, sur la qualité de l'air et le Plan de Protection de l'Atmosphère en lien avec les partenaires, • Fournir les contenus nécessaires à la communication et l'information sur les différentes actions conduites, • Valoriser les résultats des actions, produire un rapport d'activités, des bilans annuels, • Préparer les dossiers et exposer devant les instances institutionnelles les actions et projets conduits de façon régulière (groupe de travail mobilité, conseil communautaire, bureau communautaire de la CCVH).
Indicateurs de suivi de la mesure	Demander et avoir un point de mesure de la qualité de l'air sur le territoire
Objectifs chiffrés de la mesure	X vues du site internet de la CCVH X personnes informées sur les stands informatifs
Éléments de coûts	Temps d'agent Prestations de communication : 5000€
Financements/ Aides envisagées	-
Echéancier de la mesure	Mesure à long terme
Fréquence de mise à jour des indicateurs	Annuelle
Nouvelle Action ou Engagée	Engagée

ACTION 19 : Définir des actions de communication et de sensibilisation sur les pics de pollution

19.1 Définir des actions de communication et de sensibilisation sur les pics de pollution	
Pilote de la mesure	DREAL Occitanie
Partenaires envisagés	Collectivités locales, ATMO Occitanie
Public(s) concerné(s)	Tous publics
Catégorie de la mesure	Volontaire
Description de la mesure	<p>En cas d'épisode de pollution, le Code de l'Environnement (art. L.223-1) prévoit la mise en place d'une large communication et de mesures d'urgence propres à limiter l'ampleur de ces épisodes et les effets sur la population.</p> <p>L'action consiste ainsi à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mesure 1 : déployer des actions de communication / de sensibilisation pour inciter au changement de comportement lors des pics de pollution • Mesure 2 : informer sur les outils disponibles sur les alertes d'épisodes de pollution • Mesure 3 : mettre en place des alternatives à la voiture individuelle lors des pics de pollution (par ex : gratuité des transports en commun, ...) • Mesure 4 : inciter les employeurs (publics ou privés) à favoriser le télétravail lors des pics de pollution.
Indicateurs de suivi de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'entreprises (publiques ou privées) ayant inscrit la possibilité de télétravailler les jours d'épisodes de pollution dans leur règlement intérieur • Nombre d'actions de communication mises en place lors des épisodes de pollution
Objectifs chiffrés de la mesure	A définir
Éléments de coûts	Sans objet
Financements/ Aides envisagées	Sans objet
Echéancier de la mesure	Un an après l'approbation du PPA
Fréquence de mise à jour des indicateurs	Annuelle
Nouvelle Action ou Engagée	Nouvelle

ACTION 20 : Améliorer l'information lors des pics de pollution

20.1 Mettre à jour et renforcer la procédure d'information lors des pics de pollution	
Pilote de la mesure	DREAL Occitanie
Partenaires envisagés	ATMO Occitanie, Collectivités locales
Public(s) concerné(s)	Acteurs locaux de la Qualité de l'Air
Catégorie de la mesure	Volontaire
Description de la mesure	<p>En cas d'épisode de pollution, le code de l'environnement (art. L.223-1) prévoit la mise en place de mesures d'urgence propres à limiter l'ampleur de ces épisodes et les effets sur la population. Les normes de qualité de l'air fixent les seuils d'information et d'alerte pour le dioxyde d'azote, les particules fines, le dioxyde de soufre et l'ozone (art. R.221-1-II du code de l'environnement). Des mesures d'information et d'alerte sont mises en œuvre lorsque ces normes de qualité de l'air sont dépassées ou risquent de l'être. La bonne gestion de ces épisodes de pollution doit passer nécessairement par une bonne information et communication efficace entre les différents acteurs locaux impliqués dans la procédure. L'action consiste ainsi à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mesure 1 : mettre à jour (services et personnes) la liste des destinataires des communiqués d'information d'ATMO Occitanie sur les épisodes de pollution • Mesure 2 : actualiser les informations/éléments de communication disponibles sur les sites institutionnels • Mesure 3 : mobiliser les collectivités en tant que des relais pour la communication autour des pics de pollution (par ex : relais de l'alerte pollution sur le site des collectivités, information sur les actions à mettre en œuvre pour réduire l'exposition des habitants, ...)
Indicateurs de suivi de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'EPCI destinataires des communiqués d'ATMO Occitanie sur les épisodes de pollution • Nombre d'actions d'information relayées par les collectivités
Objectifs chiffrés de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> • 100 % des EPCI destinataires des communiqués d'ATMO Occitanie • 1 action d'information à chaque épisode de pollution, pour chaque collectivité du PPA
Éléments de coûts	Sans objet
Financements/ Aides envisagées	Sans objet
Echéancier de la mesure	Dès l'approbation du PPA
Fréquence de mise à jour des indicateurs	Annuelle
Nouvelle Action ou Engagée	Nouvelle

